

Avertissement

Pour faciliter la consultation à l'écran, les pages blanches du document imprimé (qui correspondent aux pages 2, 6, 12, 16, 22, 24, 38, 46, 58, 60, 62, 76, 78, 84, 86, 88, 102, 112, 120 et 130) ont été retirées de la version PDF. On ne s'inquiétera donc pas de leur absence si on imprime le document.

La pagination du fichier PDF est ainsi demeurée en tous points conforme à celle de l'original.

Programme d'études techniques

410.CO

Conseil en assurances et en services financiers

Secteur
de formation

1

Administration,
commerce et
informatique

Programme d'études techniques

410.CO

Conseil en assurances et en services financiers

Secteur
de formation

1

Administration,
commerce et
informatique

Formation professionnelle et technique
et formation continue

Direction générale des programmes
et du développement

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2002-02-00987

ISBN 2-550-39803-3

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002

410.C0

Conseil en assurances et en services financiers

2002

Type de sanction : Diplôme d'études collégiales

Nombre d'unités : 83 2/3

Durée totale : 2 265 heures-contact

Formation générale : 660 heures-contact

Formation spécifique : 1 605 heures-contact

Condition particulière d'admission : - Mathématique 436

REMERCIEMENTS

La production du présent programme a été possible grâce à de nombreux collaborateurs ou collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation remercie plus particulièrement les personnes suivantes qui ont participé à l'élaboration de la composante de formation spécifique du programme d'études techniques.

Milieu du travail

Martin Avard
Courtier d'assurances
Groupe D. P. A.

Pierre Brunet
Courtier d'assurances
Assurance P. Brunet

Louis Cyr
Courtier d'assurances agréé
Groupe Cyr

Claude Frénette
Agent
Promutuel La Portneuvienne

Lucie Labbé
Directrice des ventes
Assurances générales des
caisses Desjardins inc.

Johanne Lalumière
La Personnelle, compagnie
d'assurances générales

Marc Leroux
Expert en sinistres indépendant
Lagüe-Ravenelle et associés

Denis Maurice
Conseiller financier
Trust Royal

Jean-Pierre Parenteau
AVC, courtier en assurance de personnes
Industrielle Alliance

Milieu de l'éducation

Martin Audet
Enseignant
Cégep de Sorel-Tracy

Quoc Thinh Dang
Enseignant
Cégep Lionel Groulx

Reynald Faucher
Coordonnateur du programme
Techniques administratives
Cégep François-Xavier Garneau

Donal Lord
Directeur des études
Cégep de Lévis-Lauzon

Bernard Morin
Directeur des études
Cégep d'Ahuntsic

Ghislain Roy
Enseignant
Cégep de Rivière-du-Loup

André Vaillancourt
Coordonnateur de la formation créditée en
assurances et services financiers
Cégep de Sainte-Foy

Milieu du travail

Christiane Provost
AXA Assurances

Stéphan Robert
Directeur des services financiers
Banque Nationale

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Coordination

Louise Charlebois
Responsable, secteur Administration, Commerce et
Informatique
Ministère de l'Éducation

Conception et rédaction

Johanne Giguère
Spécialiste de l'enseignement
Cégep de Sainte-Foy

François Leduc
Spécialiste de l'enseignement
Cégep Montmorency

Pierre Cloutier
Conseiller en élaboration de programmes

Révision linguistique

Sous la responsabilité des Services linguistiques du
ministère de l'Éducation

Éditique

Mélanie Dufresne
Travaux de mise en page
CSE Formation • Conseil • Technologie

Chantale Roy
Travaux de mise en page
CSE Formation • Conseil • Technologie

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du programme	1
Vocabulaire	3
Première partie	
Buts du programme	7
Buts de la formation générale.....	9
Intentions éducatives en formation générale.....	11
Liste des objectifs du programme	13
Formation générale commune.....	13
Formation générale propre	13
Formation générale complémentaire.....	14
Formation spécifique	14
Harmonisation	17
Du programme Conseil en assurances et en services financiers au programme Gestion de commerces.....	17
Du programme Gestion de commerces au programme Conseil en assurances et en services financiers	18
Du programme Conseil en assurances et en services financiers au programme Techniques de comptabilité et de gestion.....	19
Du programme Techniques de comptabilité et de gestion au programme Conseil en assurances et en services financiers.....	20
Deuxième partie	
Objectifs et standards – Formation générale commune	23
Objectifs et standards – Formation générale propre	37
Objectifs et standards – Formation générale complémentaire.....	45
Objectifs et standards – Formation spécifique	59
01RE Analyser les fonctions de travail	61
01RF Utiliser des logiciels d'application générale.....	63
01RG Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle	65
01RH Appliquer des dispositions légales relatives à l'assurance et aux produits financiers	67
01RJ Appliquer une approche client et des techniques de gestion de la qualité	69
01RK Appliquer des principes et des méthodes de comptabilité financière	71
01RL Promouvoir des produits d'assurance-automobile auprès d'une cliente ou d'un client	73
01RM Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique....	75
01RN Appliquer des normes de prévention relatives aux bâtiments.....	77
01RP Promouvoir des produits d'assurance-habitation auprès d'une cliente ou d'un client.....	79
01RQ Assurer le service à la clientèle en assurance des particuliers	81
01RR Analyser des dispositions fiscales utiles à la planification financière.....	85
01RS Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques	87
01RT Élaborer un programme d'assurance-invalidité adapté aux besoins d'une cliente ou d'un client	89
01RU Analyser des données financières	91

01RV	Élaborer un programme d'assurance-vie adapté aux besoins d'une cliente ou d'un client	93
01RW	Élaborer un programme de produits financiers adapté aux besoins d'une cliente ou d'un client	95
01RX	Élaborer des outils de gestion utiles à la vente de produits d'assurance et de services financiers	97
01RY	Conseiller la clientèle en matière de protection et de planification financières	99
01RZ	Promouvoir des produits d'assurance de dommages directs et indirects pour les entreprises auprès d'une cliente ou d'un client.....	103
01S0	Élaborer une recommandation d'assurance et de rente collectives adaptée aux besoins d'un organisme, d'une entreprise, d'une cliente ou d'un client.....	105
01S1	Promouvoir des produits de cautionnement et d'assurance-responsabilité pour les entreprises auprès d'une cliente ou d'un client.....	107
01S2	Souscrire un risque	109
01S3	Régler un sinistre	113
01SZ	Assurer le service à la clientèle en assurance des entreprises	117

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme *Conseil en assurances et en services financiers* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action de la Direction générale des programmes et du développement. Il a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques qui exige, notamment, la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation.

Ce programme est défini par compétences et formulé par objectifs et par standards. Conçu selon une approche qui tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique, le programme servira de base à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation. De plus, le programme rend possible l'application de l'approche programme.

Le programme *Conseil en assurances et en services financiers* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 57 unités.

Le présent document comprend deux parties. La première partie présente une vue d'ensemble du programme. La seconde partie décrit les objectifs et les standards de la composante de la formation générale et de la formation spécifique.

VOCABULAIRE

Programme

Ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques : ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socioaffectifs qui permet d'exercer, au niveau de performance exigé à l'entrée sur le marché du travail, un rôle, une fonction, une tâche ou une activité (*Cadre technique d'élaboration de la partie ministérielle des programmes d'études techniques*, p.3).

Objectif

Compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de la situation de travail, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Il se compose d'un verbe d'action et d'un complément. L'énoncé de compétence doit être précis et univoque.

Pour la composante de formation générale, l'énoncé de la compétence est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à la compréhension de celle-ci. Ils précisent les grandes étapes d'exercice ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulé sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles. Ils se limitent à ce qui est nécessaire à la compréhension et à l'atteinte de la compétence.

Standard

Niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation d'exercice de la compétence, au seuil d'entrée sur le marché du travail. Le contexte de réalisation ne précise pas la situation d'apprentissage ou d'évaluation.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettront de juger de l'atteinte de chacun des éléments de la compétence et, par voie de conséquence, de la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences au seuil d'entrée sur le marché du travail. Les critères de performance ne sont pas l'instrument d'évaluation mais servent plutôt de référence à la production de celui-ci. Chaque élément de la compétence appelle au moins un critère de performance.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard. Pour que l'objectif soit atteint, tous les critères doivent être respectés.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique à un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les collègues ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer tout ou partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures-contact, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

PREMIÈRE PARTIE

BUTS DU PROGRAMME

Résultat recherché

Le programme *Conseil en assurances et en services financiers* a pour but de former des personnes aptes à exercer diverses fonctions de travail dans le domaine des assurances et des services financiers.

Les activités de travail particulièrement visées dans le cadre du programme sont :

- la promotion et la vente de produits d'assurance et de produits financiers dans un réseau direct ou indirect de distribution (courtage);
- les activités de représentation auprès de la clientèle;
- l'analyse des besoins et des objectifs de la cliente ou du client;
- l'élaboration de programmes ou de recommandations ayant trait aux assurances ou aux services financiers;
- l'analyse de risques et de demandes d'assurance à des fins d'acceptation ou de refus;
- le règlement et le suivi des réclamations.

Dans un contexte de décloisonnement des différents secteurs d'activité et de rapprochement entre les fonctions de travail, le programme *Conseil en assurances et en services financiers* a des caractéristiques de polyvalence qui se reflètent dans la diversité des activités, des produits et des services auxquels il correspond. Cette polyvalence favorise également la mobilité professionnelle entre les domaines de l'assurance de personnes, de l'assurance de dommages et des services financiers.

Le programme *Conseil en assurances et en services financiers* est structuré pour tenir compte de la réglementation et des conditions d'exercice de la profession. En plus du règlement de sinistres et de la souscription, les compétences particulières du programme peuvent être regroupées en trois blocs distincts :

- l'assurance des particuliers;
- la protection et la planification financières des particuliers;
- l'assurance collective et l'assurance des entreprises.

Intentions éducatives

Conformément aux buts généraux de la formation technique, la composante de formation spécifique du programme *Conseil en assurances et en services financiers* vise à :

- rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire à lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de remplir les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités qu'elle comporte;

- favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par la connaissance du marché du travail en général et du contexte particulier de la profession choisie;
- favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez la personne;
- favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres choses, de se donner des moyens de gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneurship.

La composante de formation spécifique vise de plus à susciter chez la personne l'habitude de rechercher avant tout la qualité du contact avec la clientèle et la prise en considération de besoins diversifiés dans la réalisation des activités de travail.

BUTS DE LA FORMATION GÉNÉRALE

L'enseignement collégial québécois fait suite au cycle de la scolarité obligatoire (enseignement primaire et secondaire) qui assure l'acquisition des savoirs primordiaux. Il marque un changement de cap important en ce qui a trait au niveau culturel de la formation et oriente directement vers le marché du travail ou la formation universitaire. L'enseignement collégial répond aux besoins actuels de la formation technique ou préuniversitaire. Il assure un niveau de formation supérieure tout en préservant la polyvalence de l'étudiant ou de l'étudiante et la possibilité de passage entre les secteurs de la formation technique et de la formation préuniversitaire. Il garantit une cohérence interne et un équilibre de la formation.

Dans cette perspective, la formation générale est partie intégrante de chaque programme à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

Le fonds culturel commun

La transmission du fonds culturel commun a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à :

- la maîtrise de la langue d'enseignement en tant qu'outil de communication et de pensée et la maîtrise des règles de base de la pensée rationnelle, du discours et de l'argumentation;
- la capacité de communiquer en d'autres langues, au premier chef en anglais ou en français;
- une ouverture sur le monde et la diversité des cultures;
- la connaissance des richesses de l'héritage culturel par l'ouverture aux œuvres de civilisation;
- la capacité de se situer par rapport aux grands pôles de l'évolution de la pensée humaine;
- la capacité de développer une pensée réflexive autonome et critique;
- une éthique personnelle et sociale;
- une maîtrise des connaissances relatives au développement de son bien-être physique et intellectuel;
- la prise de conscience de la nécessité d'adopter des habitudes de vie qui favorisent une bonne santé.

Les habiletés génériques

Les habiletés génériques que permet d'acquérir et de développer la formation générale sont les suivantes :

- conceptualisation, analyse et synthèse;
- cohérence du raisonnement;
- jugement critique;
- qualité de l'expression;
- application des savoirs à l'analyse de situations;
- application des savoirs à la détermination de l'action;
- maîtrise de méthodes de travail;
- retour réflexif sur les savoirs.

Les attitudes souhaitables

Les acquis culturels et les habiletés génériques concourent à l'adoption et au développement des attitudes suivantes :

- autonomie;
- sens critique;
- conscience de ses responsabilités envers soi et les autres;
- ouverture d'esprit;
- créativité;
- ouverture sur le monde.

Ces finalités s'appliquent aux trois composantes de la formation générale, soit :

- la formation commune qui est similaire pour tous les programmes. Elle totalise 16 2/3 unités réparties comme suit :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 1/3 unités;
 - philosophie ou *Humanities* : 4 1/3 unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités;
- la formation propre qui permet d'introduire des tâches ou des situations d'apprentissage qui favorisent leur réinvestissement dans la composante de formation spécifique au programme. Elle totalise 6 unités réparties comme suit :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *Humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités;
- la formation complémentaire qui permet à l'étudiant ou à l'étudiante de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique à son programme. Elle totalise 4 unités et comprend des éléments de formation parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique.

La formation générale et la formation spécifique contribuent mutuellement à la formation de l'étudiant et de l'étudiante. En ce sens, les savoirs et les habiletés transmis par une composante du programme doivent être valorisés et, dans la mesure du possible, réinvestis dans l'autre composante.

Dans le respect des finalités posées, des disciplines visées et des devis ministériels, chaque établissement doit actualiser la formation générale dans des activités d'apprentissage qui assurent une cohérence dans son projet éducatif.

Les objectifs et les standards des ensembles de formation générale sont élaborés selon les prescriptions du *Règlement sur le régime des études collégiales* (L.R.Q. , c. C-29, a. 18; 1993, c. 25, a. 11, Édition révisée, octobre 2001).

INTENTIONS ÉDUCATIVES EN FORMATION GÉNÉRALE

Les intentions éducatives précisent la contribution de chaque domaine d'études de la formation générale commune, propre et complémentaire en vue de l'atteinte des buts de la formation générale. Pour ce qui est de la formation commune et propre, les intentions éducatives comprennent : un énoncé général du rôle de chaque domaine d'études; les principes qui sous-tendent ce rôle; la contribution de chaque domaine, sous forme de résultats attendus, à l'atteinte des buts de la formation générale en fonction des connaissances, des habiletés et des attitudes; une explication de la séquence des objectifs et des standards.

Le texte de ces intentions éducatives se trouve à la fin du présent document.

LISTE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

(16 2/3 unités)

- 0001 Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.
- 0002 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.
- 0003 Apprécier des textes de la littérature québécoise.
- 00B1 Traiter d'une question philosophique de façon rationnelle.
- 000E Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 0015 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- ou
- 0007 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- ou
- 0008 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- ou
- 0009 Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.
- 0064 Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.
- 0065 Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.
- 0066 Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

(6 unités)

- 000K Produire différents types de discours oraux et écrits.
- 000T Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.
- 0016 Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000M Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000N Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.
- ou
- 000P Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

(4 unités)

- 000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
- 000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
- 000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
- 000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
- 000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
- 0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
- 0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
- 0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
- 0012 Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
- 0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
- 0014 Réaliser une production artistique.

FORMATION SPÉCIFIQUE

(57 unités)

- 01RE Analyser les fonctions de travail.
- 01RF Utiliser des logiciels d'application générale.
- 01RG Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle.
- 01RH Appliquer des dispositions légales relatives à l'assurance et aux produits financiers.
- 01RJ Appliquer une approche client et des techniques de gestion de la qualité.
- 01RK Appliquer des principes et des méthodes de comptabilité financière.
- 01RL Promouvoir des produits d'assurance-automobile auprès d'une cliente ou d'un client.
- 01RM Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique.
- 01RN Appliquer des normes de prévention relatives aux bâtiments.
- 01RP Promouvoir des produits d'assurance-habitation auprès d'une cliente ou d'un client.
- 01RQ Assurer le service à la clientèle en assurance des particuliers.
- 01RR Analyser des dispositions fiscales utiles à la planification financière.
- 01RS Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques.
- 01RT Élaborer un programme d'assurance-invalidité adapté aux besoins d'une cliente ou d'un client.
- 01RU Analyser des données financières.
- 01RV Élaborer un programme d'assurance-vie adapté aux besoins d'une cliente ou d'un client.
- 01RW Élaborer un programme de produits financiers adapté aux besoins d'une cliente ou d'un client.
- 01RX Élaborer des outils de gestion utiles à la vente de produits d'assurance et de services financiers.
- 01RY Conseiller la clientèle en matière de protection et de planification financières.
- 01RZ Promouvoir des produits d'assurance de dommages directs et indirects pour les entreprises auprès d'une cliente ou d'un client.

- 01S0 Élaborer une recommandation d'assurance et de rente collectives adaptée aux besoins d'un organisme, d'une entreprise, d'une cliente ou d'un client.
- 01S1 Promouvoir des produits de cautionnement et d'assurance-responsabilité pour les entreprises auprès d'une cliente ou d'un client.
- 01S2 Souscrire un risque.
- 01S3 Régler un sinistre.
- 01SZ Assurer le service à la clientèle en assurance des entreprises.

HARMONISATION

Le programme d'études *Conseil en assurances et en services financiers* 410.C0 a été conçu et rédigé dans le cadre d'un projet d'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques. L'harmonisation a pour but d'optimiser le cheminement de l'élève durant sa formation, en facilitant son passage d'un programme à un autre ou d'un ordre d'enseignement à un autre, tout en évitant la duplication des apprentissages.

DU PROGRAMME *CONSEIL EN ASSURANCES ET EN SERVICES FINANCIERS* AU PROGRAMME *GESTION DE COMMERCES*

L'élève ayant réussi des compétences du programme <i>Conseil en assurances et en services financiers</i> peut se voir reconnaître les compétences suivantes correspondantes du programme <i>Gestion de commerces</i> , si elle ou il poursuit ses études dans ce dernier programme.			
DE CONSEIL EN ASSURANCES ET EN SERVICES FINANCIERS		VERS GESTION DE COMMERCES	
CODE	COMPÉTENCE	CODE	COMPÉTENCE
01RG	Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle	01TT	Communiquer et interagir dans un contexte de gestion commerciale
01RH	Appliquer des dispositions légales relatives à l'assurance et aux produits financiers	01TY	Utiliser des sources de droit s'appliquant aux activités commerciales
01RM	Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique	01U9	Utiliser l'information de l'actualité économique à des fins de gestion commerciale
01RS	Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques	01TV	Utiliser des méthodes statistiques à des fins d'analyse de données commerciales

DU PROGRAMME *Gestion de commerces* AU PROGRAMME *Conseil en assurances et en services financiers*

L'élève ayant réussi des compétences du programme <i>Gestion de commerces</i> peut se voir reconnaître les compétences suivantes correspondantes du programme <i>Conseil en assurances et en services financiers</i> , si elle ou il poursuit ses études dans ce dernier programme.			
DE GESTION DE COMMERCES		VERS CONSEIL EN ASSURANCES ET EN SERVICES FINANCIERS	
CODE	COMPÉTENCE	CODE	COMPÉTENCE
01TT	Communiquer et interagir dans un contexte de gestion commerciale	01RG	Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle
01TU	Utiliser des logiciels d'application courante à des fins de gestion commerciale	01RF	Utiliser des logiciels d'application générale
01TV	Utiliser des méthodes statistiques à des fins d'analyse de données commerciales	01RS	Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques
01U5	Produire de l'information comptable à des fins de gestion	01RK	Appliquer des principes et des méthodes de comptabilité financière
01U6	Analyser de l'information comptable et financière à des fins de gestion commerciale		
01U7	Préparer et gérer un budget d'exploitation		
01U9	Utiliser l'information de l'actualité économique à des fins de gestion commerciale	01RM	Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique
01UE	Mettre en place et superviser le service à la clientèle selon l'approche qualité	01RJ	Appliquer une approche client et des techniques de gestion de la qualité

**DU PROGRAMME *CONSEIL EN ASSURANCES ET EN SERVICES FINANCIERS* AU PROGRAMME
*TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION***

L'élève ayant réussi des compétences du programme <i>Conseil en assurances et en services financiers</i> peut se voir reconnaître les compétences suivantes correspondantes du programme <i>Techniques de comptabilité et de gestion</i> , si elle ou il poursuit ses études dans ce dernier programme.			
DE CONSEIL EN ASSURANCES ET EN SERVICES FINANCIERS		VERS TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION	
CODE	COMPÉTENCE	CODE	COMPÉTENCE
01RG	Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle	01HA	Communiquer et interagir dans un contexte de gestion et d'approche client
01RH	Appliquer des dispositions légales relatives à l'assurance et aux produits financiers	01HB	Utiliser des sources de droit s'appliquant aux contextes administratif et commercial
01RM	Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique	01HL	Utiliser, à des fins de gestion, l'information à caractère macroéconomique
01RS	Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques	01HL	Utiliser, à des fins de gestion, l'information à caractère macroéconomique
01RU	Analyser des données financières	01HD	Contribuer à l'analyse financière de projets d'investissement et de financement

DU PROGRAMME *TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION* AU PROGRAMME *CONSEIL EN ASSURANCES ET EN SERVICES FINANCIERS*

L'élève ayant réussi des compétences du programme <i>Techniques de comptabilité et de gestion</i> peut se voir reconnaître les compétences suivantes correspondantes du programme <i>Conseil en assurances et en services financiers</i> , si elle ou il poursuit ses études dans ce dernier programme.			
DE TECHNIQUES DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION		VERS CONSEIL EN ASSURANCES ET EN SERVICES FINANCIERS	
CODE	COMPÉTENCE	CODE	COMPÉTENCE
01H7	Utiliser, à des fins administratives, les possibilités des logiciels d'exploitation et d'application courante	01RF	Utiliser des logiciels d'application générale
01HA	Communiquer et interagir dans un contexte de gestion et d'approche client	01RG	Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle
01HC	Utiliser, à des fins de gestion, des méthodes statistiques	01RS	Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques
01HD	Contribuer à l'analyse financière de projets d'investissement et de financement	01RU	Analyser des données financières
01HL	Utiliser, à des fins de gestion, l'information à caractère macroéconomique	01RM	Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique

DEUXIÈME PARTIE

**OBJECTIFS ET STANDARDS –
FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE**

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques. Éléments 1 Reconnaître le propos du texte. 2 Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques. 3 Choisir les éléments d'analyse. 4 Élaborer un plan de rédaction. 5 Rédiger et réviser une analyse littéraire ou un commentaire composé ou une explication de texte.	Critères de performance 1.1 Formulation juste des éléments importants du propos du texte. 2.1 Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. 2.2 Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques. 3.1 Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques. 4.1 Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. 4.2 Pertinence et cohérence du plan. 4.3 Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion. 5.1 Utilisation appropriée des éléments d'analyse. 5.2 Pertinence des exemples choisis. 5.3 Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. 5.4 Précision et richesse du vocabulaire. 5.5 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. 5.6 Respect du registre de langue approprié. 5.7 Respect des règles de présentation d'une production écrite. 5.8 Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Discipline : Français Pondération : 2-2-3 ou 1-3-3 Nombre d'unités : 2 1/3	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques. Éléments 1 Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte. 2 Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique. 3 Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire. 4 Élaborer un plan de dissertation. 5 Rédiger et réviser une dissertation explicative.	Critères de performance 1.1 Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème. 2.1 Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique. 3.1 Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique. 4.1 Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. 4.2 Pertinence et cohérence du plan. 4.3 Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion. 5.1 Respect des limites du sujet de la dissertation. 5.2 Développement approprié des idées. 5.3 Pertinence des exemples choisis. 5.4 Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. 5.5 Précision et richesse du vocabulaire. 5.6 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. 5.7 Respect du registre de langue approprié. 5.8 Respect des règles de présentation d'une production écrite. 5.9 Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Discipline : Français Pondération : 3-1-3 Nombre d'unités : 2 1/3	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Apprécier des textes de la littérature québécoise. Éléments 1 Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise. 2 Comparer des textes. 3 Déterminer un point de vue critique. 4 Élaborer un plan de rédaction. 5 Rédiger et réviser une dissertation critique.	Critères de performance 1.1 Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise. 2.1 Choix pertinent des critères de comparaison. 2.2 Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires. 3.1 Pertinence du point de vue critique. 4.1 Pertinence et cohérence du plan. 4.2 Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion. 5.1 Respect des limites du sujet de la dissertation. 5.2 Emploi d'arguments appropriés. 5.3 Justification du point de vue critique. 5.4 Pertinence des exemples choisis. 5.5 Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. 5.6 Précision et richesse du vocabulaire. 5.7 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. 5.8 Respect du registre de langue approprié. 5.9 Respect des règles de présentation d'une production écrite. 5.10 Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Discipline : Français Pondération : 3-1-4 Nombre d'unités : 2 2/3	

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : PHILOSOPHIE		CODE : 00B1
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Traiter d’une question philosophique de façon rationnelle. Éléments 1 Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité. 2 Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions. 3 Produire une argumentation sur une question philosophique.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. 1.2 Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. 1.3 Présentation de l’avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution. 2.1 Formulation cohérente de la pensée de l’auteur. 2.2 Référence au contexte sociohistorique de la contribution. 2.3 Reconnaissance de l’intérêt actuel de la contribution. 3.1 Élaboration d’une problématique philosophique sur une question : énoncé de la question, définition des concepts clés, présentation des aspects philosophiques du problème et des enjeux, référence à un ou des philosophes. 3.2 Formulation d’une thèse et présentation d’arguments, d’objections et de réfutations. 3.3 Respect des règles de l’argumentation. 3.4 Rédaction d’un texte argumentatif d’au moins 700 mots.
ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE		
Discipline : Philosophie		
Pondération : 3-1-3		
Nombre d’unités : 2 1/3		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : PHILOSOPHIE		CODE : 000E
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain. Éléments 1 Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain. 2 Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants. 3 Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.		Critères de performance 1.1 Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. 1.2 Usage approprié des concepts clés. 2.1 Exposition de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence de ces conceptions. 2.2 Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent. 3.1 Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. 3.2 Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions examinées. 3.3 Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. 3.4 Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Philosophie Pondération : 3-0-3 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE SECONDE (NIVEAU I)		CODE : 0015
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Comprendre et exprimer des messages simples en anglais. Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral simple. 2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général. 3 S'exprimer oralement. 4 Rédiger un texte.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant. 2.1 Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots. 3.1 Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. 3.2 Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. 3.3 Échanges d'idées pertinents. 3.4 Prononciation, intonation et débit acceptables. 4.1 Rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 200 mots, constitué de phrases complètes, sur un sujet familier. 4.2 Application satisfaisante du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i> , <i>simple past</i> et <i>past continuous</i> , <i>future</i> .
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE SECONDE (NIVEAU II)		CODE : 0007
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en anglais avec une certaine aisance.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral authentique. 2 Dégager le sens d'un texte d'intérêt général. 3 S'exprimer oralement. 4 Rédiger un texte.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. 1.2 Reconnaissance de la suite logique d'éléments du message. 2.1 Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots. 2.2 Reconnaissance d'une suite logique des éléments. 3.1 Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. 3.2 Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement grammaticalement correctes. 3.3 Emploi généralement correct de verbes au passé. 3.4 Prononciation, intonation et débit convenables. 4.1 Rédaction d'un texte clair et cohérent d'environ 300 mots. 4.2 Application convenable du code grammatical et orthographique avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i> , <i>simple past</i> et <i>past continuous</i> , <i>present perfect</i> , <i>future</i> .
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Pondération : 2-1-3 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : LANGUE SECONDE (NIVEAU IV)		CODE : 0009
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence		
Traiter en anglais de thèmes culturels et littéraires.		
Éléments	Critères de performance	
1 Présenter oralement l'analyse d'une production socioculturelle ou littéraire en version originale anglaise.	1.1 Communication claire, cohérente et structurée d'au moins six minutes. 1.2 Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. 1.3 Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. 1.4 Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. 1.5 Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical.	
2 Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un thème à portée socioculturelle.	2.1 Analyse structurée, cohérente et claire d'au moins 600 mots. 2.2 Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. 2.3 Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. 2.4 Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. 2.5 Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical et orthographique. 2.6 Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline :	Anglais, langue seconde	
Pondération :	2-1-3	
Nombre d'unités :	2	

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : ÉDUCATION PHYSIQUE		CODE : 0064
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence		
Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.		
Éléments		
1	Établir la relation entre son mode de vie et sa santé.	
2	Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	
3	Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique de l'activité physique de façon régulière.	
4	Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	
Critères de performance		
1.1	Utilisation appropriée de la documentation.	
1.2	Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur la santé.	
2.1	Respect des règles inhérentes aux activités physiques pratiquées, dont les règles de sécurité.	
2.2	Respect de ses capacités dans la pratique des activités physiques.	
3.1	Utilisation correcte des données d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique.	
3.2	Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique.	
3.3	Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à une pratique régulière de l'activité physique.	
4.1	Choix pertinent et justifié d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Éducation physique		
Pondération : 1-1-1		
Nombre d'unités : 1		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : ÉDUCATION PHYSIQUE		CODE : 0065
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.		
Élément 1 Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.		Critères de performance 1.1 Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité. 1.2 Mention de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité. 1.3 Formulation correcte d'objectifs personnels. 1.4 Mention des moyens pour atteindre ses objectifs. 1.5 Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée, dont les règles de sécurité. 1.6 Évaluation périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité. 1.7 Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique de l'activité. 1.8 Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés. 1.9 Amélioration sensible des habiletés motrices exigées par l'activité.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Éducation physique Pondération : 0-2-1 Nombre d'unités : 1		

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE : ÉDUCATION PHYSIQUE		CODE : 0066
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.		
Éléments 1 Harmoniser sa pratique efficace de l'activité physique dans une approche favorisant la santé. 2 Gérer un programme personnel d'activités physiques.		Critères de performance 1.1 Pratique d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé. 2.1 Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière de l'activité physique. 2.2 Formulation correcte d'objectifs à atteindre dans son programme personnel. 2.3 Choix pertinent de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. 2.4 Planification appropriée des conditions de réalisation de l'activité ou des activités à pratiquer dans son programme personnel. 2.5 Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme. 2.6 Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme. 2.7 Interprétation significative des progrès faits et des difficultés éprouvées lors de la pratique d'activités. 2.8 Adaptations périodiques et pertinentes de ses objectifs ou des moyens utilisés.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Éducation physique Pondération : 1-1-1 Nombre d'unités : 1		

**OBJECTIFS ET STANDARDS –
FORMATION GÉNÉRALE PROPRE**

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Produire différents types de discours oraux et écrits. Éléments 1 Reconnaître les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre. 2 Déterminer un sujet et un objectif de communication. 3 Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires. 4 Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication. 5 Rédiger et présenter des textes du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. 6 Préparer et présenter des discours oraux du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.	Critères de performance 1.1 Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. 1.2 Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. 1.3 Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication. 2.1 Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication. 3.1 Choix approprié des sources d'information. 3.2 Choix pertinent des éléments d'information. 4.1 Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. 4.2 Choix judicieux des moyens d'expression. 5.1 Respect des règles définissant les différents types de textes. 5.2 Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. 5.3 Précision et richesse du vocabulaire. 5.4 Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. 5.5 Respect des règles de présentation d'un texte écrit. 6.1 Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. 6.2 Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. 6.3 Précision et richesse du vocabulaire. 6.4 Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Discipline : Français Nombre d'heures-contact : 60 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : PHILOSOPHIE		CODE : 000T
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.		
Éléments 1 Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques. 2 Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques. 3 Appliquer ces théories à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. 4 Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.		Critères de performance 1.1 Définition des notions de base de l'éthique. 1.2 Utilisation appropriée des notions. 1.3 Élaboration de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique. 2.1 Présentation de quelques grands modèles philosophiques d'interprétation des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes. 3.1 Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. 3.2 Formulation des questions éthiques relatives à la situation. 3.3 Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. 3.4 Application de deux discours philosophiques à la discussion de ces questions. 4.1 Appréciation de divers choix quant à l'action à l'aide de théories philosophiques. 4.2 Justification rationnelle de la position choisie. 4.3 Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Philosophie Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU I)		CODE : 0016
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. 2 Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études. 3 Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études. 4 Rédiger un court texte lié à son champ d'études.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. 2.1 Reconnaissance du sens général et des idées principales du message. 3.1 Communication intelligible d'une durée de quelques minutes. 3.2 Emploi de termes liés à son champ d'études. 3.3 Propos pertinents. 3.4 Application satisfaisante du code grammatical. 4.1 Texte clair et cohérent d'environ 200 mots. 4.2 Emploi de termes liés à son champ d'études. 4.3 Application satisfaisante du code grammatical et orthographique. 4.4 Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à son champ d'études.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU II)		CODE : 000M
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. 2 Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise. 3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. 4 Rédiger un texte lié à son champ d'études.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. 1.2 Reconnaissance d'une suite logique des éléments du message. 2.1 Reconnaissance du sens général. 2.2 Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. 2.3 Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise. 3.1 Communication claire et cohérente accessible à un non expert. 3.2 Communication appropriée à la situation. 3.3 Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. 3.4 Application convenable du code grammatical. 4.1 Rédaction claire et cohérente d'un texte d'environ 300 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non expert. 4.2 Application convenable du code grammatical et orthographique. 4.3 Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. 4.4 Utilisation convenable de procédés de communication liés à son champ d'études.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU III)		CODE : 000N
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.		
Éléments 1 Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. 2 Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études pour accomplir une tâche précise. 3 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. 4 Produire des communications écrites liées à son champ d'études.		Critères de performance 1.1 Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. 1.2 Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise. 2.1 Identification du sens général. 2.2 Repérage des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise. 2.3 Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise. 3.1 Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. 3.2 Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. 3.3 Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. 4.1 Rédaction cohérente et claire d'un texte d'environ 500 mots accessible à un non expert. 4.2 Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. 4.3 Application convenable du code grammatical et orthographique. 4.4 Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE PROPRE : LANGUE SECONDE (NIVEAU IV)		CODE : 000P
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.		
Éléments 1 Communiquer un message oral lié à son champ d'études. 2 Analyser des textes complexes. 3 Rédiger un texte lié à son champ d'études. 4 S'exprimer en anglais à partir de sources en français.		Critères de performance 1.1 Communication substantielle, riche en information, accessible à un non expert. 1.2 Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. 1.3 Emploi judicieux du vocabulaire. 1.4 Utilisation correcte du code grammatical. 1.5 Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. 2.1 Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. 2.2 Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui enrichissent et limitent la communication écrite. 2.3 Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite. 3.1 Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 600 mots, accessible à un non expert. 3.2 Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. 3.3 Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et de la terminologie. 4.1 Respect du sens. 4.2 Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe. 4.3 Emploi d'une terminologie équivalente.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Discipline : Anglais, langue seconde Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

**OBJECTIFS ET STANDARDS –
FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE**

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : SCIENCES HUMAINES		CODE : 000V
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Situer l’apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains. Éléments 1 Reconnaître les objets d’étude d’une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches. 2 Identifier quelques-unes des questions qui se posent actuellement aux sciences humaines. 3 Démontrer la contribution d’une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d’enjeux contemporains.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l’occasion d’un exposé écrit d’environ 750 mots portant sur l’apport des sciences humaines au regard d’enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines. Critères de performance 1.1 Formulation des objets d’étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. 1.2 Description des principales approches utilisées en sciences humaines. 2.1 Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines. 3.1 Présentation d’enjeux contemporains en mettant en évidence l’interprétation des sciences humaines. 3.2 Illustration de l’interaction entre quelques changements sociaux et la contribution des sciences humaines.	
ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE		
Nombre d’heures-contact : 45 Nombre d’unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : SCIENCES HUMAINES		CODE : 000W
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines. Éléments 1 Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines. 2 Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines. 3 Établir des conclusions.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines. Critères de performance 1.1 Présentation de l'historique de la problématique. 1.2 Utilisation des concepts et du langage appropriés. 1.3 Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique. 2.1 Formulation claire d'une question. 2.2 Sélection de données documentaires pertinentes. 2.3 Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête. 3.1 Utilisation appropriée de la méthode choisie. 3.2 Détermination de critères d'appréciation appropriés. 3.3 Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. 3.4 Élargissement de la question analysée.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie. Éléments 1 Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types. 2 Montrer la complémentarité de la science et de la technologie. 3 Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques. 4 Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots. Critères de performance 1.1 Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. 1.2 Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type. 2.1 Définition des termes et description des principales interrelations entre science, technique et technologie: liens logiques et temporels, et apports mutuels. 3.1 Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. 3.2 Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques. 4.1 Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. 4.2 Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE		CODE : 000Y
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Résoudre un problème simple par l’application de la démarche scientifique de base. Éléments 1 Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type. 2 Formuler une hypothèse visant à solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique. 3 Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	Contexte de réalisation • Individuellement ou en équipe. • À partir d’un problème non complexe d’ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l’application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d’usage courant. • À l’aide de documents de référence (écrits ou autres). Critères de performance 1.1 Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type. 2.1 Description claire et précise du problème. 2.2 Respect des caractéristiques de formulation d’une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.). 3.1 Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. 3.2 Respect de la procédure expérimentale établie. 3.3 Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. 3.4 Présentation claire et adéquate des résultats. 3.5 Validité des relations établies entre l’hypothèse, la vérification et la conclusion.	
	ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE	
Nombre d’heures-contact : 45		
Nombre d’unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : LANGUE MODERNE		CODE : 000Z
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte ¹ .	Contexte de réalisation • Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : – à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques; – à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : – à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques; – à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.	
Éléments	Critères de performance L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.	
1 Saisir le sens d'un message oral.	1.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.	
	1.2 Reconnaissance explicite du sens général de messages simples.	
	1.3 Association logique entre les éléments du message.	
2 Saisir le sens d'un message lu.	2.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques.	
	2.2 Reconnaissance explicite du sens général de messages simples.	
	2.3 Association logique entre les éléments du message.	
3 Exprimer oralement un message simple.	3.1 Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées.	
	3.2 Application appropriée des règles grammaticales.	
	3.3 Utilisation des verbes au présent de l'indicatif.	
	3.4 Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques.	
	3.5 Prononciation intelligible.	
	3.6 Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples.	
	3.7 Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.	
4 Écrire un texte sur un sujet donné.	4.1 Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées.	
	4.2 Application appropriée des règles grammaticales de base.	
	4.3 Utilisation des verbes au présent de l'indicatif.	
	4.4 Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques.	
	4.5 Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples.	
	4.6 Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.	
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Nombre d'heures-contact :		45
Nombre d'unités :		2

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : LANGUE MODERNE		CODE : 0010
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers. Éléments 1 Saisir le sens d'un message entendu. 2 Saisir le sens d'un message lu. 3 Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne. 4 Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	Contexte de réalisation - À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques. - À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. - À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. - À partir : - de situations usuelles de la vie courante; - de sujets simples de la vie courante. - À l'aide d'outils de référence. Critères de performance L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. 1.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. 1.2 Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. 1.3 Association logique entre les éléments du message. 2.1 Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. 2.2 Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. 2.3 Association logique entre les éléments du message. 3.1 Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. 3.2 Application appropriée des règles grammaticales. 3.3 Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. 3.4 Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. 3.5 Prononciation intelligible. 3.6 Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. 3.7 Dialogue. 4.1 Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. 4.2 Application appropriée des règles grammaticales. 4.3 Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. 4.4 Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. 4.5 Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. 4.6 Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.	
	ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
	Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : LANGUE MODERNE		CODE : 0067
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l’occasion d’un échange verbal d’un minimum de 20 répliques. • À l’occasion de la rédaction d’un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l’alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l’aide d’ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.	
Éléments	Critères de performance L’acquisition d’une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.	
1 Dégager le sens d’un message oral en langage courant.	1.1 Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. 1.2 Distinction claire des éléments structuraux de la langue.	
2 Dégager le sens d’un texte de complexité moyenne.	2.1 Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. 2.2 Distinction claire des éléments structuraux de la langue.	
3 Échanger verbalement sur un sujet.	3.1 Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. 3.2 Utilisation appropriée du vocabulaire courant. 3.3 Prononciation et intonation justes. 3.4 Débit moyen dans un dialogue en langage courant. 3.5 Cohérence du message exprimé. 3.6 Réponses pertinentes à des questions.	
4 Rédiger un texte de complexité moyenne.	4.1 Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. 4.2 Justesse du vocabulaire. 4.3 Cohérence de l’ensemble du texte. 4.4 Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.	
ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE		
Nombre d’heures-contact : 45		
Nombre d’unités : 2		

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine. Éléments - Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique. - Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique. - Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir. - Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique. - Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	Contexte de réalisation - Individuellement. - À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. - À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence. Critères de performance - Distinction de notions et de concepts de base. - Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. - Utilisation adéquate de la terminologie. - Résumé descriptif de quelques grandes étapes. - Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples. - Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets. - Identification de quelques grandes influences. - Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. - Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant. Éléments - Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique. - Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis. - Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes. - Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	Contexte de réalisation - Individuellement. - À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. - À partir des besoins de la vie courante. - À l'aide d'outils familiers et de documents de référence. Critères de performance - Brève définition des notions. - Exécution correcte des opérations de base. - Utilisation adéquate de la terminologie. - Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. - Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. - Choix approprié en fonction des besoins. - Démarche planifiée et méthodique. - Utilisation correcte des outils et des procédés. - Résultats satisfaisants par rapport au contexte. - Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé. - Interprétation juste en tenant compte du contexte. - Formulation claire et précise de l'interprétation.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE	
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2	

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : ART ET ESTHÉTIQUE		CODE : 0013
OBJECTIF		STANDARD
Énoncé de la compétence Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.		Contexte de réalisation • Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.
Éléments 1 Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art. 2 Caractériser des courants artistiques. 3 Commenter un produit artistique.		Critères de performance 1.1 Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire. 2.1 Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, incluant un courant actuel. 3.1 Organisation cohérente des observations, incluant l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.
ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE		
Nombre d'heures-contact : 45 Nombre d'unités : 2		

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE : ART ET ESTHÉTIQUE		CODE : 0014
OBJECTIF	STANDARD	
Énoncé de la compétence Réaliser une production artistique.	Contexte de réalisation • Individuellement. • À l’occasion d’un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d’interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.	
Éléments 1 Reconnaître les principaux modes d’expression d’un médium artistique. 2 Utiliser le médium.	Critères de performance 1.1 Identification des particularités: originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres. 2.1 Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. 2.2 Application adéquate des techniques artistiques. 2.3 Respect des exigences du mode de production.	
ACTIVITÉS D’APPRENTISSAGE		
Nombre d’heures-contact : 45 Nombre d’unités : 2		

OBJECTIFS ET STANDARDS – FORMATION SPÉCIFIQUE

CODE : 01RE	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser les fonctions de travail. Éléments de la compétence 1 Caractériser les fonctions de travail et leurs conditions d'exercice. 2 Examiner les tâches et les opérations liées aux fonctions de travail. 3 Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice des fonctions de travail.	Contexte de réalisation - À l'aide de données récentes relatives : - à l'exercice des fonctions de travail; - aux différentes catégories de produits et de services en assurances et en services financiers; - aux conditions d'exercice des différentes professions; - aux règles relatives à l'obtention des permis. Critères de performance 1.1 Pertinence de l'information recueillie. 1.2 Examen complet des caractéristiques générales des fonctions de travail et des conditions d'exercice. 1.3 Distinction juste des différentes catégories de produits et de services financiers. 1.4 Interprétation juste des règles relatives à l'obtention des différents permis. 1.5 Distinction juste des caractéristiques générales des différents milieux de travail. 1.6 Reconnaissance juste des possibilités de pratique entrepreneuriale en assurances et en services financiers. 2.1 Examen minutieux des opérations, des conditions de réalisation et des critères de performance de chacune des tâches. 2.2 Détermination exacte de l'importance relative des tâches. 2.3 Mise en relation des étapes des processus de travail et des tâches des fonctions de travail. 3.1 Pertinence des liens établis entre, d'une part, les habiletés et les comportements et, d'autre part, les différentes tâches des fonctions de travail. 3.2 Reconnaissance juste des règles de l'éthique professionnelle.

CODE : 01RF	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Utiliser des logiciels d'application générale. Éléments de la compétence 1 Utiliser un poste de travail informatisé. 2 Choisir les logiciels. 3 Consulter des bases de données.	Contexte de réalisation • Dans des situations représentatives de l'exercice des différentes professions. • À partir des politiques et des règles de l'entreprise. • À partir d'un poste de travail informatisé autonome ou en réseau et des logiciels appropriés. • À l'aide de manuels ou de guides d'utilisation. Critères de performance 1.1 Personnalisation de l'environnement informatique appropriée à ses besoins. 1.2 Utilisation efficace de l'aide en ligne. 1.3 Création et gestion efficace des répertoires et des fichiers. 1.4 Application correcte des procédures de sécurité. 1.5 Application correcte des procédures d'importation et d'exportation de données. 1.6 Utilisation judicieuse des possibilités du courrier électronique. 2.1 Justesse des liens effectués entre les caractéristiques des logiciels et les conditions pratiques de leur utilisation en assurance et en services financiers. 2.2 Choix approprié des logiciels en fonction des opérations à exécuter. 3.1 Utilisation appropriée des commandes d'accès. 3.2 Repérage rapide des renseignements recherchés. 3.3 Impression et consignation appropriées des résultats.

CODE : 01RG	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Communiquer en milieu de travail et avec la clientèle. Éléments de la compétence 1 Contribuer à la mise en oeuvre de l'approche client dans l'entreprise. 2 Établir des rapports de coopération à l'interne et à l'externe.	Contexte de réalisation • Dans des situations représentatives des diverses fonctions de travail. • À partir des valeurs, de la culture organisationnelle, des politiques et des règles de l'entreprise. • En présence d'autres personnes à l'interne et à l'externe. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. Critères de performance 1.1 Perception juste du contexte et des particularités de la situation de communication. 1.2 Application appropriée des techniques de communication. 1.3 Manifestation d'empathie et d'ouverture d'esprit dans la prise de contact avec la clientèle. 1.4 Approche client adaptée aux particularités de la clientèle. 1.5 Recherche active de moyens visant à fidéliser la clientèle. 1.6 Manifestation constante d'une attitude de respect envers la clientèle. 1.7 Souci constant de l'éthique dans les relations avec la clientèle. 2.1 Responsabilisation au regard de l'atteinte des objectifs. 2.2 Engagement soutenu dans la réalisation des tâches. 2.3 Communication efficace avec les personnes à l'interne et à l'externe. 2.4 Utilisation de moyens originaux et efficaces visant à assurer le bon déroulement des activités de travail. 2.5 Souci constant de l'éthique dans les relations interpersonnelles à l'interne et à l'externe.

CODE : 01RG	
Éléments de la compétence 3 Travailler en équipe. 4 Négocier à l'interne et à l'externe.	Critères de performance 3.1 Adhésion franche aux objectifs, aux décisions et aux méthodes de travail du groupe. 3.2 Application méthodique des règles de fonctionnement en équipe. 3.3 Apport de solutions pertinentes aux problèmes rencontrés par l'équipe et aux situations changeantes. 3.4 Préparation et animation appropriées des réunions. 3.5 Manifestation constante d'une attitude de conciliation. 4.1 Reconnaissance juste des intérêts de l'autre partie. 4.2 Présentation objective et argumentée des intérêts à défendre. 4.3 Utilisation d'une approche de négociation appropriée à la situation. 4.4 Réception des objections dans un esprit de coopération. 4.5 Adoption d'attitudes propices à la négociation. 4.6 Respect des politiques et des règles de l'entreprise.

Éléments de la compétence

3 Travailler en équipe.

4 Négociier à l'interne et à l'externe.

Critères de performance

3.1 Adhésion franche aux objectifs, aux décisions et aux méthodes de travail du groupe.

3.2 Application méthodique des règles de fonctionnement en équipe.

3.3 Apport de solutions pertinentes aux problèmes rencontrés par l'équipe et aux situations changeantes.

3.4 Préparation et animation appropriées des réunions.

3.5 Manifestation constante d'une attitude de conciliation.

4.1 Reconnaissance juste des intérêts de l'autre partie.

4.2 Présentation objective et argumentée des intérêts à défendre.

4.3 Utilisation d'une approche de négociation appropriée à la situation.

4.4 Réception des objections dans un esprit de coopération.

4.5 Adoption d'attitudes propices à la négociation.

4.6 Respect des politiques et des règles de l'entreprise.

CODE : 01RH	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Appliquer des dispositions légales relatives à l'assurance et aux produits financiers. Éléments de la compétence 1 Analyser le contexte juridique et réglementaire du domaine de l'assurance et des services financiers.	Contexte de réalisation • À partir des diverses situations de travail relatives au domaine de l'assurance et des services financiers. • À partir de contrats types. • À partir de la jurisprudence et de la doctrine applicables au domaine. • À l'aide du Code civil du Québec. • À l'aide de la Loi sur la distribution des produits et services financiers (projet de loi 188). • À l'aide des principales lois et des principaux règlements applicables à l'assurance de personnes, à l'assurance de dommages et aux services financiers. • À l'aide des lois et des programmes gouvernementaux touchant les produits de protection et de planification financières. • À l'aide d'outils manuels et informatisés de recherche et de gestion de données. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. Critères de performance 1.1 Distinction juste des cadres légaux canadien et québécois. 1.2 Utilisation appropriée des méthodes de recherche d'information dans la documentation légale et réglementaire. 1.3 Repérage précis des lois et des règlements applicables aux diverses situations de travail. 1.4 Analyse précise : • des effets de la réglementation sur les formes juridiques; • des dispositions légales relatives à la famille et à la succession; • des dispositions légales relatives aux biens et à la propriété; • des notions relatives à la responsabilité, au mandat, au contrat, à la vente et au louage; • des dispositions légales relatives aux droits des créanciers.

CODE : 01RH	
Éléments de la compétence 2 Analyser le cadre légal des professions au regard de leurs conditions d'exercice et des droits usuels des consommateurs. 3 Analyser les différentes protections offertes par les régimes d'État. 4 Analyser les règles et les dispositions légales régissant les produits et les services : • d'assurance de personnes; • d'assurance de dommages; • financiers autres que l'assurance.	Critères de performance 2.1 Interprétation juste des notions ayant trait à la responsabilité du représentant. 2.2 Analyse précise des dispositions légales ayant trait aux conditions d'exercice des différentes professions. 2.3 Analyse précise des règles d'éthique professionnelle applicables pour chacune des professions. 2.4 Analyse juste des droits des consommateurs en matière d'assurances et de services financiers. 3.1 Repérage des situations dans lesquelles il convient de prendre en considération les dispositions des régimes d'État. 3.2 Analyse précise des protections offertes par chacun des régimes d'État à prendre en considération. 3.3 Détermination juste des limites des protections publiques. 3.4 Justesse des liens effectués avec des programmes privés de protection. 4.1 Utilisation appropriée des méthodes de recherche d'information dans la documentation légale et réglementaire. 4.2 Repérage précis et exhaustif des règles et des dispositions légales applicables. 4.3 Respect des règles usuelles d'interprétation des contrats. 4.4 Explication juste des notions relatives : • au caractère compensatoire de l'assurance de personnes; • au caractère indemnitaire de l'assurance de dommages.

CODE : 01RJ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Appliquer une approche client et des techniques de gestion de la qualité. Éléments de la compétence 1 Déterminer un marché cible. 2 Élaborer une stratégie de communication. 3 Élaborer une stratégie de service à la clientèle. 4 Utiliser des techniques de prospection et de prise de contact avec la clientèle.	Contexte de réalisation • Dans la mise en marché et la vente de produits financiers. • À partir de situations représentatives du milieu de travail. • À l'aide de la documentation spécialisée relative aux produits financiers ainsi qu'aux produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. • À l'aide de données statistiques sur la clientèle. • À l'aide d'outils manuels et informatisés de recherche et de gestion de données. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. • À l'aide d'outils promotionnels. • À l'aide d'outils manuels et informatisés de présentation. Critères de performance 1.1 Détermination juste des variables à considérer. 1.2 Utilisation appropriée des données statistiques. 1.3 Repérage précis des besoins liés au marché cible. 2.1 Détermination juste des objectifs de communication. 2.2 Choix judicieux des outils promotionnels en fonction des objectifs et des besoins liés au marché cible. 3.1 Détermination juste des objectifs en ce qui concerne le service à la clientèle. 3.2 Choix judicieux des outils pour le service à la clientèle en fonction des objectifs et des besoins liés au marché cible. 4.1 Choix et utilisation appropriés des techniques de prospection. 4.2 Utilisation appropriée des techniques de prise de contact avec la clientèle dans toutes les situations de communication représentatives du milieu de travail.

CODE : 01RJ	
Éléments de la compétence 5 Effectuer une entrevue de vente. 6 Appliquer des techniques de fidélisation de la clientèle. 7 Déterminer des moyens visant à maximiser la qualité des services.	Critères de performance 5.1 Préparation minutieuse de l’entrevue. 5.2 Pertinence des questions posées. 5.3 Utilisation appropriée des techniques d’écoute active. 5.4 Utilisation appropriée des techniques de présentation, de démonstration et d’argumentation. 5.5 Réponses appropriées aux objections. 5.6 Repérage juste des signaux de la conclusion. 5.7 Choix judicieux de la technique de conclusion. 5.8 Pertinence de la solution proposée au regard des besoins et des attentes de la cliente ou du client. 6.1 Application juste des techniques : • de relance; • de mesure du degré de satisfaction de la clientèle. 7.1 Repérage et caractérisation justes des différentes situations susceptibles de nuire à la qualité des relations avec la clientèle. 7.2 Choix judicieux des moyens visant à maximiser la qualité des services et à traiter les plaintes. 7.3 Conformité des moyens choisis avec les objectifs et les contraintes de l’entreprise.

CODE : 01RK	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Appliquer des principes et des méthodes de comptabilité financière. Éléments de la compétence 1 Repérer les effets de la forme juridique et du secteur d'exploitation d'une entreprise sur sa comptabilité. 2 Interpréter les états financiers de l'entreprise. 3 Comparer les ratios de l'entreprise avec les ratios moyens du secteur.	Contexte de réalisation • À partir d'états financiers d'entreprises et de particuliers représentatifs de la clientèle. • À partir du Code civil du Québec. • À partir des journaux des encaissements et des décaissements. • À partir des entrées et des sorties de fonds de particuliers. • À partir de l'information disponible dans un réseau informatisé. • À l'aide de systèmes comptables informatisés. • À l'aide de chiffriers électroniques. • À l'aide de formulaires d'analyse de besoins financiers. • À l'aide d'une calculatrice financière. Critères de performance 1.1 Repérage précis des caractéristiques légales des différentes formes juridiques d'une entreprise. 1.2 Repérage précis des caractéristiques des capitaux propres d'une entreprise en fonction de sa forme juridique. 1.3 Distinction juste entre les états financiers d'une entreprise de services et ceux d'une entreprise commerciale. 1.4 Justesse de la terminologie utilisée. 2.1 Distinction juste des différentes composantes des états financiers. 2.2 Repérage précis de renseignements dans l'état des résultats et le bilan. 2.3 Association juste des principales composantes. 3.1 Exactitude de l'interprétation des ratios de l'entreprise au regard des ratios moyens du secteur.

CODE : 01RK	
Éléments de la compétence	Critères de performance
4 Tenir compte des principes comptables dans l'établissement des besoins d'assurance en ce qui a trait : • aux pertes d'exploitation; • au cautionnement. 5 Recommander des types de financement. 6 Préparer les états financiers d'un particulier : • le bilan; • l'état de l'évolution de la valeur nette; • l'état des revenus et des charges; • l'état de l'évolution des liquidités. 7 Préparer le budget d'un particulier. 8 Préparer un bilan personnel à la suite d'un décès.	4.1 Repérage des principes comptables à prendre en considération en fonction des besoins en matière d'assurance de dommages. 4.2 Application appropriée des principes comptables dans l'établissement des besoins d'assurance. 4.3 Exactitude des calculs. 4.4 Justesse de la terminologie utilisée. 5.1 Distinction juste de la forme juridique de l'entreprise. 5.2 Caractérisation juste des types de financement. 5.3 Choix approprié d'un financement à court ou à long terme en fonction du type d'entreprise. 6.1 Distinction juste des différentes composantes des états financiers. 6.2 Repérage précis des renseignements pertinents. 6.3 Exactitude des calculs. 6.4 Justesse de la terminologie utilisée. 6.5 Respect des normes de présentation. 7.1 Interprétation juste des objectifs de planification financière. 7.2 Repérage exact des entrées et des sorties de fonds. 7.3 Exactitude des calculs. 7.4 Justesse de la terminologie utilisée. 7.5 Respect des normes de présentation. 8.1 Repérage précis des renseignements pertinents, notamment des actifs et des passifs. 8.2 Repérage exhaustif des dépenses et des revenus liés au décès. 8.3 Calcul précis des revenus imposables au décès. 8.4 Respect des normes de présentation.

CODE : 01RL	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Promouvoir des produits d'assurance-automobile auprès d'une cliente ou d'un client. Éléments de la compétence 1 Repérer, dans les lois et les règlements, les dispositions qui concernent l'assurance-automobile. 2 Analyser les contrats d'assurance-automobile.	Contexte de réalisation • À partir de contrats d'assurance-automobile et d'avenants. • À partir des différents formulaires utilisés en assurance-automobile. • À partir du Code civil du Québec. • À partir de la Loi sur l'assurance-automobile du Québec. • À l'aide de la Convention d'indemnisation directe. • À l'aide de manuels de tarification automobile. • À l'aide de logiciels de tarification. • À l'aide de logiciels de gestion des données en assurance-automobile. • À l'aide de la documentation spécialisée relative aux produits d'assurance. • À l'aide de données statistiques sur la clientèle. • À l'aide d'un logiciel de navigation dans un réseau informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. • À l'aide d'outils promotionnels. Critères de performance 1.1 Repérage précis, dans les lois et les règlements, des dispositions qui concernent l'assurance-automobile et de leurs modalités d'application. 1.2 Distinction juste : • des limites du champ d'action des assureurs; • des rôles et des responsabilités des intervenantes et intervenants. 2.1 Repérage précis des renseignements dans les contrats. 2.2 Perception juste des liens entre les subdivisions du contrat. 2.3 Respect des dispositions de la Loi sur l'assurance-automobile du Québec et de ses règlements. 2.4 Respect des articles du Code civil du Québec. 2.5 Analyse juste des couvertures et des garanties. 2.6 Repérage précis des limites des garanties, des couvertures, des exclusions et des avenants.

CODE : 01RL	
Éléments de la compétence 3 Analyser les produits d'assurance-automobile et le marché dans lequel ils s'inscrivent. 4 Choisir des produits d'assurance-automobile. 5 Préparer une présentation de produits d'assurance-automobile.	Critères de performance 3.1 Analyse précise et rigoureuse des fonctions et des caractéristiques de chacune des composantes des différentes formules de polices (FPQ) et d'avenants (FAQ). 3.2 Repérage et interprétation juste des données relatives au marché et des statistiques. 3.3 Comparaison juste des différents produits et des primes d'assurance. 3.4 Analyse juste du marché cible des assureurs pour chacun des produits d'assurance-automobile. 4.1 Analyse exhaustive des diverses conditions d'utilisation. 4.2 Utilisation appropriée des logiciels. 4.3 Interprétation juste des composantes de la proposition d'assurance. 4.4 Précision de l'étendue de la couverture. 4.5 Choix judicieux des produits en fonction : • des conditions d'utilisation; • de la tarification; • des dispositions prévues pour le règlement des sinistres. 5.1 Choix approprié des outils promotionnels. 5.2 Justesse des liens effectués entre les caractéristiques des produits et les besoins de la cliente ou du client. 5.3 Justesse de la tarification.

CODE : 01RM	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Utiliser, à des fins de conseil à la clientèle, l'information à caractère macroéconomique. Éléments de la compétence 1 Cerner les besoins d'information. 2 Rechercher et traiter l'information. 3 Analyser les répercussions sur les marchés financiers : • de la conjoncture économique; • des politiques budgétaires et monétaires; • de la mondialisation des marchés. 4 Produire un rapport d'analyse.	Contexte de réalisation • À partir des besoins de l'entreprise et de la clientèle. • À partir des concepts et des mécanismes économiques de base. • À l'aide de la documentation pertinente. • À l'aide d'un logiciel de navigation dans un réseau informatisé. Critères de performance 1.1 Repérage exhaustif des besoins d'information ayant trait : • à l'évolution des marchés financiers; • au choix des produits financiers. 1.2 Détermination précise de la nature de l'information utile. 2.1 Choix et utilisation appropriés des diverses sources d'information. 2.2 Repérage efficace de l'information économique fiable. 3.1 Analyse pertinente des résultats des principaux indicateurs économiques. 3.2 Utilisation appropriée des principaux outils analytiques de la macroéconomie. 3.3 Repérage exhaustif et mesure précise des répercussions. 3.4 Interprétation juste de l'état des marchés financiers. 4.1 Application rigoureuse des règles de syntaxe, de grammaire et d'orthographe. 4.2 Clarté et concision du contenu. 4.3 Respect des règles de présentation d'un rapport d'analyse. 4.4 Justesse des liens effectués entre, d'une part, l'information à caractère macroéconomique et, d'autre part, le marché des produits financiers. 4.5 Conformité de l'analyse aux besoins de l'entreprise et de la clientèle.

CODE : 01RN	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Appliquer des normes de prévention relatives aux bâtiments. Éléments de la compétence 1 Repérer des risques liés : - à l'enveloppe thermique du bâtiment; - à ses systèmes électromécaniques; - aux divers types d'équipement qui s'y trouvent. 2 Rechercher les normes et les moyens de prévention existants. 3 Formuler des recommandations en matière de prévention.	Contexte de réalisation - À des fins d'analyse de risques et de règlement de sinistres. - À partir de la réglementation existante. - À partir des normes relatives aux bâtiments, à la prévention et à la souscription. - À partir de visites de bâtiments. - À partir de tableaux, de schémas, d'illustrations et de plans de bâtiments. - À l'aide de la documentation pertinente relative aux bâtiments et aux normes de prévention. - À l'aide d'un système informatisé. - À l'aide du matériel audiovisuel approprié. Critères de performance 1.1 Distinction juste des fonctions et des champs d'application des différents systèmes et types d'équipement. 1.2 Interprétation juste des plans et des schémas. 1.3 Repérage juste des différentes composantes. 1.4 Justesse de la terminologie utilisée. 1.5 Classification juste des types de risques. 1.6 Repérage précis des risques d'aggravation. 1.7 Détermination appropriée des sinistres potentiels liés aux divers types de risques. 2.1 Choix judicieux des spécialistes à consulter. 2.2 Choix et utilisation appropriés de la documentation. 2.3 Repérage exhaustif des normes et des moyens de prévention. 2.4 Consignation minutieuse et cohérente de l'information recueillie. 3.1 Explication appropriée du rôle et des fonctions des normes et des moyens de prévention selon les caractéristiques du système ou de l'équipement. 3.2 Clarté et vulgarisation appropriée de l'information transmise. 3.3 Justesse des recommandations en fonction des risques et des normes de prévention.

CODE : 01RP	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Promouvoir des produits d'assurance-habitation auprès d'une cliente ou d'un client. Éléments de la compétence 1 Analyser des contrats d'assurance-habitation. 2 Analyser, en fonction du type d'occupant et du type d'usage, les produits d'assurance-habitation et le marché dans lequel ils s'inscrivent.	Contexte de réalisation • À partir de contrats d'assurance-habitation et d'avenants. • À partir des différents formulaires utilisés en assurance-habitation. • À partir du Code civil du Québec. • À l'aide de manuels de tarification en assurance-habitation. • À l'aide de logiciels de tarification. • À l'aide de logiciels de gestion des données en assurance-habitation. • À l'aide de la documentation spécialisée relative aux produits d'assurance. • À l'aide de données statistiques sur la clientèle. • À l'aide d'un logiciel de navigation dans un réseau informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. • À l'aide d'outils promotionnels. Critères de performance 1.1 Repérage précis des renseignements dans les contrats. 1.2 Perception juste des liens entre les subdivisions du contrat. 1.3 Respect des articles du Code civil du Québec et des principes directeurs en expertise de sinistres. 1.4 Analyse juste des couvertures et des garanties. 1.5 Repérage précis des limites des garanties, des couvertures, des exclusions et des avenants. 2.1 Analyse précise et rigoureuse des fonctions et des caractéristiques de chacune des composantes des différentes formules d'assurance-habitation. 2.2 Repérage et interprétation juste des données relatives au marché et des statistiques. 2.3 Comparaison juste des différents produits et des primes d'assurance. 2.4 Analyse juste du marché cible des assureurs pour chacun des produits d'assurance-habitation.

CODE : 01RP	
Éléments de la compétence 3 Choisir des produits d'assurance-habitation. 4 Préparer une présentation de produits d'assurance-habitation.	Critères de performance 3.1 Analyse exhaustive des diverses conditions d'utilisation. 3.2 Utilisation appropriée des logiciels. 3.3 Interprétation juste des composantes de la proposition d'assurance. 3.4 Précision de l'étendue de la couverture. 3.5 Choix judicieux des produits en fonction : • des conditions d'utilisation; • de la tarification; • des dispositions prévues pour le règlement des sinistres. 4.1 Choix approprié des outils promotionnels. 4.2 Justesse des liens effectués entre les caractéristiques des produits et les besoins de la cliente ou du client. 4.3 Justesse de la tarification.

CODE : 01RQ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer le service à la clientèle en assurance des particuliers. Éléments de la compétence 1 Prendre connaissance de la demande. 2 Recueillir les données.	Contexte de réalisation • À partir des normes et des politiques de l'entreprise. • À partir de la réglementation et des lois relatives à l'assurance de dommages. • À partir de formulaires de proposition et d'autres formulaires utiles. • À l'aide de manuels de tarification. • À l'aide de formulaires de réclamation. • À l'aide de formulaires de modification. • À l'aide de la documentation relative à l'assurance de dommages. • À l'aide du matériel informatique et des logiciels pertinents. • À l'aide d'outils de navigation dans un réseau informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. Critères de performance 1.1 Écoute active des besoins de la cliente ou du client. 1.2 Interprétation juste de la nature de la demande. 2.1 Choix judicieux des données à recueillir selon les besoins de la cliente ou du client. 2.2 Exactitude, exhaustivité et précision des données en fonction : • du produit d'assurance; • de la nature de la demande (premier contrat, renouvellement, modification, réclamation). 2.3 Inscription précise des renseignements nécessaires à l'aide des différents formulaires et des logiciels. 2.4 Organisation logique des données. 2.5 Vérification minutieuse de l'exactitude des données. 2.6 Application appropriée des techniques de communication avec la clientèle.

CODE : 01RQ	
Éléments de la compétence 3 Analyser les besoins : • en matière d'assurance-automobile; • en matière d'assurance-habitation; • en matière de responsabilité. 4 Choisir les assureurs et les produits d'assurance. 5 Convenir des conditions : • de souscription; • de renouvellement; • de modification en cours de terme. 6 Communiquer l'offre de service.	Critères de performance 3.1 Association juste des données au type de risque couru. 3.2 Pertinence de l'évaluation des risques potentiels. 3.3 Comparaison juste des divers produits d'assurance offerts. 3.4 Respect des politiques de souscription de l'assureur ou de l'entreprise. 3.5 Respect des critères d'admissibilité. 3.6 Respect des délais d'avis dans le cas de renouvellements. 3.7 Consultation appropriée des bases de données. 4.1 Choix judicieux des assureurs et des produits d'assurance en fonction : • des besoins de la cliente ou du client; • des politiques, des normes et des procédures de l'entreprise. 4.2 Tarification juste des produits d'assurance. 4.3 Repérage approprié des garanties manquantes. 5.1 Négociation appropriée des conditions. 5.2 Présentation appropriée à l'assureur. 6.1 Pertinence et exactitude de la présentation. 6.2 Justesse des conseils donnés à la cliente ou au client relativement aux différentes possibilités offertes. 6.3 Application appropriée des techniques de communication et de vente.

CODE : 01RR	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser des dispositions fiscales utiles à la planification financière. Éléments de la compétence 1 Circonscrire le cadre fiscal du contribuable. 2 Analyser des déclarations de revenus de particuliers. 3 Analyser, sur le plan de la fiscalité, les divers produits d'assurance et financiers de même que les régimes d'État. 4 Recommander des moyens et des stratégies permettant de réduire le fardeau fiscal.	Contexte de réalisation • À partir des lois, des règles et des normes fiscales en vigueur au Québec. • À partir de déclarations de revenus de particuliers. • À partir de contrats d'assurance (individuelle ou collective). • À partir de contrats de rente (individuelle ou collective). • À partir de régimes de pension agréés. • À partir de divers véhicules financiers enregistrés ou non. • À partir des différents régimes d'État liés aux produits d'assurance et aux produits financiers. • À l'aide d'un système informatisé. Critères de performance 1.1 Interprétation juste des lois, des règles et des normes fiscales. 1.2 Repérage précis des dispositions applicables dans diverses situations. 2.1 Caractérisation juste : • de l'exercice financier; • des méthodes utilisées; • des formulaires utilisés. 2.2 Analyse précise des différents types de revenus et de gains. 2.3 Vérification minutieuse des calculs. 3.1 Repérage précis des règles d'imposition de chacun des produits d'assurance, des produits financiers et des régimes. 3.2 Analyse juste des avantages fiscaux liés aux différents produits en fonction des différents types de contribuables. 4.1 Analyse précise de la situation du contribuable. 4.2 Choix judicieux des moyens et des stratégies en fonction de cette situation. 4.3 Communication appropriée des moyens et des stratégies à la cliente ou au client.

CODE : 01RS	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Utiliser, à des fins d'analyse de risques et de promotion de produits, des méthodes statistiques. Éléments de la compétence 1 Déterminer la méthode de traitement de la situation. 2 Recueillir et organiser les données. 3 Effectuer le traitement des données. 4 Présenter des résultats. 5 Interpréter les résultats.	Contexte de réalisation • Dans des situations représentatives de l'exercice des différentes professions. • À partir des politiques et des règles de l'entreprise. • À partir d'un système informatisé et des logiciels appropriés. • À l'aide de tables et de calculatrices. • À l'aide des manuels de référence appropriés. Critères de performance 1.1 Analyse judicieuse de la situation à traiter. 1.2 Détermination des objectifs du traitement. 1.3 Choix d'une méthode de traitement appropriée. 2.1 Détermination d'un échantillon approprié. 2.2 Collecte méthodique des données. 2.3 Organisation efficace des données. 3.1 Détermination appropriée des calculs à effectuer. 3.2 Application correcte d'une démarche scientifique. 3.3 Description et estimation des paramètres d'une population. 3.4 Utilisation efficace des fonctionnalités des logiciels, des tables et des calculatrices. 3.5 Exactitude des calculs. 4.1 Choix judicieux du mode de présentation de l'information. 4.2 Présentation claire et ordonnée des résultats. 4.3 Application rigoureuse des normes de présentation des tableaux, des graphiques et des rapports. 4.4 Souci de la précision et du détail. 5.1 Mise en évidence des éléments significatifs au regard de la situation à résoudre. 5.2 Établissement des liens pertinents entre les différents éléments à traiter. 5.3 Synthèse logique des résultats.

CODE : 01RT	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer un programme d'assurance-invalidité adapté aux besoins d'une cliente ou d'un client. Éléments de la compétence 1 Déterminer les conditions pratiques d'utilisation de chacun des produits d'assurance-invalidité.	Contexte de réalisation • À partir de diverses conditions d'utilisation. • À partir de contrats d'assurance-invalidité. • À partir des différents formulaires utilisés en assurance-invalidité. • À partir du cadre légal et réglementaire applicable aux produits. • À partir des règles d'éthique professionnelle. • À partir des caractéristiques des différents régimes d'État liés aux produits. • À l'aide d'outils de tarification. • À l'aide d'un système informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. • À l'aide d'outils manuels et informatisés de présentation. Critères de performance 1.1 Caractérisation précise de chacun des produits d'assurance-invalidité. 1.2 Distinction juste des clauses d'un contrat d'assurance-invalidité. 1.3 Détermination juste des avantages et des limites de chacun des produits dans diverses conditions d'utilisation. 1.4 Détermination juste : • des éléments influant sur la tarification; • des facteurs d'assurabilité; • des facteurs de sélection des risques; • des facteurs de réclamation.

CODE : 01RT	
Éléments de la compétence 2 Analyser les besoins de la cliente ou du client. 3 Élaborer une stratégie de produits en fonction de l'analyse des besoins. 4 Planifier la présentation de la stratégie à la cliente ou au client.	Critères de performance 2.1 Application juste du processus d'analyse de besoins financiers. 2.2 Utilisation appropriée des outils et des méthodes de collecte d'information. 2.3 Repérage précis des contraintes financières de la cliente ou du client. 2.4 Analyse juste des protections actuelles (collectives, individuelles et publiques) de la cliente ou du client. 2.5 Détermination précise des objectifs de la cliente ou du client. 2.6 Analyse complète et cohérente de l'ensemble de ses besoins en matière d'assurance-invalidité. 3.1 Détermination judicieuse de la stratégie en fonction des caractéristiques des produits d'assurance-invalidité et des besoins de la cliente ou du client. 3.2 Analyse juste des effets de la stratégie choisie sur la situation de la cliente ou du client. 3.3 Élaboration de solutions de rechange en tenant compte des exigences de leur application et des besoins de la cliente ou du client. 4.1 Élaboration rigoureuse d'une argumentation mettant en relief les avantages et les limites de la stratégie. 4.2 Vérification minutieuse des informations. 4.3 Choix judicieux des outils promotionnels. 4.4 Présentation claire et succincte des hypothèses, oralement et dans un document écrit.

CODE : 01RU	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser des données financières. Éléments de la compétence 1 Effectuer des calculs financiers. 2 Analyser les caractéristiques des différents types de placement. 3 Analyser les caractéristiques des différents types de produits de crédit et de location.	Contexte de réalisation • À partir de données économiques. • À partir de résultats financiers d'entreprises. • À partir des contrats des différents produits financiers. • À partir des cotes et des rendements des différents types de produits financiers. • À partir d'analyses financières. • À l'aide de tables et de calculatrices. • À l'aide du matériel informatique et des logiciels pertinents. Critères de performance 1.1 Détermination juste des calculs à effectuer. 1.2 Calcul précis : • des valeurs actuelle et future de placements et de dettes; • de la rentabilité d'un placement et des coûts liés à une dette; • des taux d'intérêt; • d'amortissements financiers; • du taux de rendement interne d'un investissement; • de la valeur nette actuelle d'un investissement; • des taux de change; • des taux et des coûts de contrats d'achat, d'achat à tempérament et de location. 2.1 Distinction juste des clauses d'un contrat de placement. 2.2 Analyse précise des rendements des placements. 2.3 Analyse judicieuse des profils de clientèle associés aux divers types de placement. 3.1 Distinction juste des clauses d'un contrat de crédit et de location. 3.2 Analyse précise des coûts d'un contrat de crédit et de location. 3.3 Analyse judicieuse des profils de clientèle associés aux divers types de produits de crédit et de location.

CODE : 01RU	
Éléments de la compétence 4 Analyser les caractéristiques des différents types d'investissement.	Critères de performance 4.1 Distinction précise des produits d'investissement. 4.2 Caractérisation précise des rendements des divers types d'investissement. 4.3 Analyse judicieuse des profils de clientèle associés aux divers types d'investissement.

CODE : 01RV	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer un programme d'assurance-vie adapté aux besoins d'une cliente ou d'un client. Éléments de la compétence 1 Déterminer les conditions pratiques d'utilisation de chacun des produits d'assurance-vie.	Contexte de réalisation • À partir de diverses conditions d'utilisation. • À partir de contrats d'assurance-vie. • À partir des différents formulaires utilisés en assurance-vie. • À partir du cadre légal et réglementaire applicable aux produits. • À partir des règles d'éthique professionnelle. • À partir des caractéristiques des différents régimes d'État liés aux produits. • À l'aide d'outils de tarification. • À l'aide d'un système informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. • À l'aide d'outils manuels et informatisés de présentation. Critères de performance 1.1 Caractérisation précise de chacun des produits d'assurance-vie. 1.2 Distinction juste des clauses d'un contrat d'assurance-vie. 1.3 Détermination juste des avantages et des limites de chacun des produits dans diverses conditions d'utilisation. 1.4 Détermination juste : • des éléments influant sur la tarification; • des facteurs d'assurabilité; • des facteurs de sélection des risques; • des facteurs de réclamation.

CODE : 01RV	
Éléments de la compétence 2 Analyser les besoins de la cliente ou du client. 3 Élaborer une stratégie de produits en fonction de l'analyse des besoins financiers, de planification de retraite et de planification successorale. 4 Planifier la présentation de la stratégie à la cliente ou au client.	Critères de performance 2.1 Application juste du processus d'analyse de besoins financiers, de planification de retraite et de planification successorale. 2.2 Utilisation appropriée des outils et des méthodes de collecte d'information. 2.3 Repérage précis des contraintes financières de la cliente ou du client. 2.4 Analyse juste des protections actuelles (collectives, individuelles et publiques) de la cliente ou du client. 2.5 Détermination précise des objectifs de la cliente ou du client. 2.6 Analyse complète et cohérente de l'ensemble de ses besoins en matière d'assurance-vie. 3.1 Détermination judicieuse de la stratégie en fonction des caractéristiques des produits d'assurance-vie et des besoins de la cliente ou du client. 3.2 Analyse juste des effets de la stratégie choisie sur la situation de la cliente ou du client. 3.3 Élaboration de solutions de rechange en tenant compte des exigences de leur application et des besoins de la cliente ou du client. 4.1 Élaboration rigoureuse d'une argumentation mettant en relief les avantages et les limites de la stratégie. 4.2 Vérification minutieuse des informations. 4.3 Choix judicieux des outils promotionnels. 4.4 Présentation claire et succincte des hypothèses, oralement et dans un document écrit.

CODE : 01RW	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer un programme de produits financiers adapté aux besoins d'une cliente ou d'un client. Éléments de la compétence 1 Déterminer les conditions pratiques d'utilisation de chacun des produits et services financiers. 2 Analyser les besoins de la cliente ou du client.	Contexte de réalisation • À partir de diverses conditions d'utilisation. • À partir de contrats de placement, d'investissement et de crédit. • À partir des différents formulaires utilisés pour le placement, l'investissement et le crédit. • À partir du cadre légal et réglementaire applicable aux produits. • À partir des règles d'éthique professionnelle. • À partir des caractéristiques des différents régimes d'État liés aux produits. • À l'aide d'outils de tarification et de calcul de rendement. • À l'aide d'un système informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. • À l'aide d'outils manuels et informatisés de présentation. Critères de performance 1.1 Distinction précise des contraintes légales et financières de chacun des produits. 1.2 Détermination juste des avantages et des limites de chacun des produits dans diverses conditions d'utilisation. 2.1 Application juste du processus d'analyse de besoins financiers, de planification de retraite et de planification successorale. 2.2 Utilisation appropriée des outils et des méthodes de collecte d'information. 2.3 Repérage précis des contraintes financières de la cliente ou du client. 2.4 Analyse juste des produits de crédit et du ratio d'endettement de la cliente ou du client. 2.5 Analyse juste des véhicules de placement et d'investissement actuels (collectifs, individuels et publics) de la cliente ou du client. 2.6 Détermination précise des objectifs de la cliente ou du client. 2.7 Analyse complète et cohérente de l'ensemble de ses besoins financiers.

CODE : 01RW	
Éléments de la compétence 3 Élaborer une stratégie de produits en fonction de l'analyse des besoins financiers, de planification de retraite et de planification successorale. 4 Planifier la présentation de la stratégie à la cliente ou au client.	Critères de performance 3.1 Détermination judicieuse de la stratégie en fonction des caractéristiques des produits et services financiers et des besoins de la cliente ou du client. 3.2 Analyse juste des effets de la stratégie choisie sur la situation de la cliente ou du client. 3.3 Élaboration de solutions de rechange en tenant compte des exigences de leur application et des besoins de la cliente ou du client. 4.1 Élaboration rigoureuse d'une argumentation mettant en relief les avantages et les limites de la stratégie. 4.2 Vérification minutieuse des informations. 4.3 Choix judicieux des outils promotionnels. 4.4 Présentation claire et succincte des hypothèses, oralement et dans un document écrit.

CODE : 01RX	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer des outils de gestion utiles à la vente de produits d'assurance et de services financiers. Éléments de la compétence 1 Élaborer des outils de gestion de l'information. 2 Élaborer un plan d'affaires.	Contexte de réalisation • Dans des situations propres au travail autonome. • À partir de données relatives à la clientèle. • À partir de données relatives aux produits d'assurance et aux services financiers. • À partir des lois et des règlements relatifs à la protection des renseignements personnels. • À partir des règles d'éthique professionnelle. • À l'aide des notions et de l'équipement appropriés à chacun des outils de gestion. • À l'aide du matériel informatique et des logiciels pertinents. Critères de performance 1.1 Détermination juste des objectifs de gestion de l'information. 1.2 Détermination juste de l'information à recueillir et à traiter. 1.3 Détermination juste de l'équipement et des outils nécessaires à la gestion de l'information. 1.4 Choix judicieux des outils de collecte et de traitement de l'information. 1.5 Élaboration d'outils efficaces pour : • le tri de l'information; • le suivi et la mise à jour des produits; • le suivi de la clientèle; • la diffusion de l'information pertinente aux différents destinataires. 2.1 Détermination juste des objectifs du plan d'affaires. 2.2 Analyse juste du marché. 2.3 Détermination juste du secteur d'activité. 2.4 Réalisme des plans de réalisation des activités. 2.5 Justesse de la prévision des revenus et des dépenses d'exploitation.

CODE : 01RX	
Éléments de la compétence 3 Élaborer des outils de gestion du temps et d'organisation du travail. 4 Élaborer des outils de gestion des revenus et des dépenses.	Critères de performance 3.1 Détermination juste des objectifs de gestion du temps et d'organisation du travail. 3.2 Repérage juste des périodes et des cycles inhérents au secteur d'activité choisi. 3.3 Élaboration d'un horaire type de travail. 3.4 Élaboration d'outils efficaces de suivi des activités. 4.1 Détermination juste des objectifs en matière de revenus. 4.2 Établissement approprié d'un bilan et d'un état des résultats prévisionnels. 4.3 Choix et utilisation appropriés d'un système comptable. 4.4 Élaboration d'outils efficaces pour : • le suivi des revenus; • le suivi des dépenses; • le contrôle des entrées et des sorties de fonds; • la consignation et le traitement de l'information utile à l'analyse des résultats et à la déclaration des revenus.

CODE : 01RY	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Conseiller la clientèle en matière de protection et de planification financières. Éléments de la compétence 1 Effectuer une recherche de clientèle.	Contexte de réalisation • À partir de la réglementation et des lois relatives à l'assurance de personnes et aux services financiers. • À partir des régimes d'État liés aux produits. • À partir des différents types de contrats d'assurance, de rente, de placement, d'investissement et de crédit. • À partir des formulaires appropriés. • À partir de déclarations de revenus de particuliers. • À l'aide d'outils d'analyse des besoins financiers. • À l'aide d'outils de tarification et de calcul du rendement. • À l'aide du matériel informatique et des logiciels pertinents. • À l'aide d'outils de navigation dans un réseau informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. Critères de performance 1.1 Détermination juste du marché cible. 1.2 Choix et utilisation appropriés des outils de communication et de recrutement de la clientèle. 1.3 Recrutement efficace de clientes et clients potentiels. 1.4 Prise ferme de rendez-vous avec la clientèle cible.

CODE : 01RY	
Éléments de la compétence 2 Analyser les besoins de la clientèle. 3 Élaborer un programme de produits financiers et d'assurance de personnes adapté aux besoins de la cliente ou du client. 4 Conclure la transaction.	Critères de performance 2.1 Utilisation appropriée des techniques relatives à l'établissement du contact avec la clientèle. 2.2 Explication claire de la démarche et des objectifs de l'entrevue. 2.3 Collecte efficace de l'information pertinente auprès de la cliente ou du client. 2.4 Détermination précise des objectifs et des contraintes de la cliente ou du client. 2.5 Inscription précise des renseignements nécessaires à l'aide des différents formulaires et des logiciels. 2.6 Organisation logique des données. 2.7 Vérification minutieuse de l'exactitude des données. 2.8 Analyse complète et cohérente de l'ensemble des besoins de la clientèle. 3.1 Comparaison juste des divers produits offerts. 3.2 Respect des critères d'admissibilité. 3.3 Consultation appropriée des bases de données. 3.4 Élaboration précise d'un programme répondant aux besoins de la cliente ou du client. 3.5 Tarification juste des produits. 3.6 Présentation dynamique des solutions proposées. 4.1 Pertinence et exactitude de la présentation. 4.2 Justesse des conseils donnés à la cliente ou au client relativement aux différentes solutions proposées. 4.3 Réponses appropriées aux diverses objections et aux questions de la cliente ou du client. 4.4 Utilisation appropriée des techniques de vente. 4.5 Conclusion efficace de la transaction. 4.6 Explication claire de la suite des événements à la cliente ou au client.

CODE : 01RY	
Éléments de la compétence 5 Assurer le suivi de la clientèle.	Critères de performance 5.1 Élaboration d'un système de suivi de la clientèle. 5.2 Utilisation appropriée des techniques de fidélisation de la clientèle. 5.3 Évaluation continue du programme en fonction de l'évolution des besoins et des produits.

CODE : 01RZ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Promouvoir des produits d'assurance de dommages directs et indirects pour les entreprises auprès d'une cliente ou d'un client. Éléments de la compétence 1 Analyser des contrats d'assurance de dommages directs et indirects pour les entreprises.	Contexte de réalisation • À partir de contrats d'assurance de dommages directs et indirects pour les entreprises, y compris les produits complémentaires. • À partir des différents formulaires utilisés en assurance des entreprises. • À partir du Code civil du Québec. • À l'aide de manuels de tarification en assurance des entreprises. • À l'aide de logiciels de tarification. • À l'aide de logiciels de gestion des données en assurance des entreprises. • À l'aide de la documentation spécialisée relative aux produits d'assurance. • À l'aide de données statistiques sur la clientèle. • À l'aide d'un logiciel de navigation dans un réseau informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. • À l'aide d'outils promotionnels. Critères de performance 1.1 Repérage précis de renseignements dans les contrats. 1.2 Perception juste des liens entre les subdivisions du contrat. 1.3 Respect des articles du Code civil du Québec et des principes directeurs en ce qui concerne l'expertise de sinistres. 1.4 Analyse juste des couvertures et des garanties. 1.5 Repérage précis des limites des garanties, des couvertures, des exclusions et des avenants.

CODE : 01RZ	
Éléments de la compétence 2 Analyser des produits d'assurance d'entreprises et le marché dans lequel ils s'inscrivent. 3 Choisir des produits d'assurance de dommages directs et indirects pour les entreprises. 4 Préparer une présentation de produits d'assurance de dommages directs et indirects.	Critères de performance 2.1 Analyse précise et rigoureuse des fonctions et des caractéristiques de chacune des composantes des différentes formules d'assurance de dommages directs et indirects pour les entreprises. 2.2 Repérage et interprétation juste des données relatives au marché et des statistiques. 2.3 Comparaison juste des différents produits et des primes d'assurance. 2.4 Analyse juste du marché cible des assureurs pour chacun des produits d'assurance des entreprises. 3.1 Analyse exhaustive des diverses conditions d'utilisation. 3.2 Utilisation appropriée des logiciels. 3.3 Interprétation juste des différentes composantes de la proposition d'assurance. 3.4 Précision de l'étendue de la couverture. 3.5 Choix judicieux des produits en fonction : • des conditions d'utilisation; • de la tarification; • des dispositions prévues pour le règlement des sinistres. 4.1 Choix approprié des outils promotionnels. 4.2 Justesse des liens effectués entre les caractéristiques des produits et les besoins de la cliente ou du client. 4.3 Justesse de la tarification.

CODE : 01S0	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Élaborer une recommandation d'assurance et de rente collectives adaptée aux besoins d'un organisme, d'une entreprise, d'une cliente ou d'un client. Éléments de la compétence 1 Déterminer les garanties et les éléments touchant la tarification des divers produits de rente et d'assurance collectives. 2 Analyser les besoins de l'organisme, de l'entreprise, de la cliente ou du client.	Contexte de réalisation • À partir de diverses conditions d'utilisation. • À partir de contrats d'assurance collective. • À partir de contrats de rente collective. • À partir des différents formulaires utilisés pour le placement, l'investissement et le crédit. • À partir du cadre légal et réglementaire applicable aux produits. • À partir des caractéristiques des différents régimes d'État liés aux produits. • À l'aide d'outils de tarification. • À l'aide d'un système informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. • À l'aide d'outils manuels et informatisés de présentation. Critères de performance 1.1 Caractérisation précise de chacun des produits de rente et d'assurance collectives. 1.2 Distinction juste des clauses d'un contrat de rente ou d'assurance collectives. 1.3 Distinction précise des contraintes légales et financières de chacun des produits. 1.4 Détermination juste des avantages et des limites de chacun des produits dans diverses conditions d'utilisation. 1.5 Compréhension juste des principes de tarification des différents régimes de rente et d'assurance collectives. 2.1 Application juste du processus d'analyse des besoins. 2.2 Utilisation appropriée des outils et des méthodes de collecte d'information. 2.3 Repérage précis des contraintes financières de la cliente ou du client. 2.4 Analyse précise des objectifs de l'organisme, de l'entreprise, de la cliente ou du client. 2.5 Analyse complète et cohérente de l'ensemble des besoins de la cliente ou du client. 2.6 Rédaction appropriée d'un cahier des charges.

CODE : 01S0	
Éléments de la compétence 3 Analyser les soumissions reçues. 4 Planifier la présentation de la stratégie à la cliente ou au client.	Critères de performance 3.1 Respect des étapes d'analyse des soumissions. 3.2 Utilisation appropriée de tableaux comparatifs. 3.3 Repérage précis des bénéfices. 3.4 Détermination précise des volumes. 3.5 Interprétation juste des clauses administratives. 4.1 Élaboration rigoureuse d'une argumentation mettant en relief les avantages et les limites de la stratégie. 4.2 Vérification minutieuse des informations. 4.3 Choix judicieux des outils promotionnels. 4.4 Présentation claire et succincte des hypothèses, oralement et dans un document écrit.

CODE : 01S1	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Promouvoir des produits de cautionnement et d'assurance-responsabilité pour les entreprises auprès d'une cliente ou d'un client. Éléments de la compétence 1 Analyser des contrats d'assurance-responsabilité pour les entreprises.	Contexte de réalisation • À partir de contrats d'assurance-responsabilité pour les entreprises. • À partir de produits de cautionnement. • À partir des différents formulaires utilisés en assurance des entreprises. • À partir du Code civil du Québec. • À l'aide de manuels de tarification en assurance-responsabilité des entreprises. • À l'aide de logiciels de tarification en assurance-responsabilité. • À l'aide de la documentation spécialisée relative aux produits d'assurance. • À l'aide de données statistiques sur la clientèle. • À l'aide d'un logiciel de navigation dans un réseau informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. • À l'aide d'outils promotionnels. Critères de performance 1.1 Repérage précis de renseignements dans les contrats. 1.2 Perception juste des liens entre les subdivisions du contrat. 1.3 Respect des articles du Code civil du Québec. 1.4 Analyse juste des couvertures et des garanties. 1.5 Repérage précis des limites des garanties, des couvertures, des exclusions et des avenants.

CODE : 01S1	
Éléments de la compétence 2 Analyser des cautionnements et des produits d'assurance-responsabilité pour les entreprises et le marché dans lequel ils s'inscrivent. 3 Choisir des produits d'assurance-responsabilité pour les entreprises. 4 Choisir des cautionnements en fonction des besoins d'une cliente ou d'un client. 5 Préparer une présentation de produits d'assurance-responsabilité pour les entreprises. 6 Préparer une présentation de cautionnements.	Critères de performance 2.1 Analyse précise et rigoureuse des fonctions et des caractéristiques de chacune des composantes des différentes formules d'assurance-responsabilité pour les entreprises. 2.2 Respect des dispositions légales et réglementaires. 2.3 Repérage et interprétation juste des données relatives au marché et des statistiques. 2.4 Comparaison juste des différents cautionnements ou produits et des primes d'assurance. 2.5 Analyse juste du marché cible des assureurs pour chacun des produits d'assurance-responsabilité pour les entreprises. 3.1 Analyse exhaustive des diverses conditions d'utilisation. 3.2 Utilisation appropriée des logiciels. 3.3 Interprétation juste des différentes composantes de la proposition d'assurance. 3.4 Précision de l'étendue de la couverture. 3.5 Choix judicieux des produits en fonction : • des conditions d'utilisation; • de la tarification. 4.1 Association juste de la notion de cautionnement aux différents produits d'assurance pour les entreprises. 4.2 Association juste de la notion de cautionnement à des conditions pratiques d'utilisation. 4.3 Respect des lois et des règlements. 4.4 Choix judicieux en fonction des besoins de la cliente ou du client. 5.1 Choix approprié des outils promotionnels. 5.2 Justesse des liens effectués entre les caractéristiques des produits et les besoins de la cliente ou du client. 5.3 Justesse de la tarification. 6.1 Choix approprié des outils promotionnels. 6.2 Justesse des liens effectués entre les caractéristiques des cautionnements et les besoins de la cliente ou du client.

CODE : 01S2	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Souscrire un risque.	Contexte de réalisation • À partir de la réglementation et des lois relatives à l'assurance de dommages. • À partir de formulaires de proposition et d'autres formulaires pertinents. • À partir de rapports d'inspection. • À l'aide de manuels de souscription et de tarification. • À l'aide des formulaires relatifs au Service anti-crime des assureurs (SACA) et au Fichier central des sinistres automobiles (FCSA). • À l'aide d'une calculatrice. • À l'aide de divers documents tels que le <i>Code national du bâtiment</i>, le <i>Best Underwriting Guide</i> et le <i>Guide sur les matières et les produits dangereux</i>. • À l'aide des manuels, des guides et des documents relatifs à l'assurance de dommages. • À l'aide du matériel informatique et des logiciels pertinents. • À l'aide d'un logiciel de navigation dans un réseau informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. Critères de performance 1.1 Compréhension juste de la nature de la proposition d'assurance. 1.2 Communication efficace avec la cliente ou le client. 2.1 Interrogation efficace des différentes sources d'information. 2.2 Collecte exhaustive des renseignements nécessaires au processus d'évaluation, y compris les demandes d'inspection physique des lieux ainsi que les enquêtes de solvabilité, s'il y a lieu. 2.3 Inscription précise des renseignements nécessaires à l'aide des différents logiciels. 2.4 Consignation appropriée des renseignements au dossier. 2.5 Vérification minutieuse de l'exactitude et de la validité des données.
Éléments de la compétence 1 Prendre connaissance de la proposition d'assurance. 2 Recueillir les renseignements relatifs à la proposition d'assurance.	

CODE : 01S2	
Éléments de la compétence 3 Analyser les risques et les besoins de la proposante ou du proposant. 4 Déterminer les conditions liées au contrat d'assurance, au risque, à la réassurance et au contrat d'assurance en participation. 5 Communiquer la décision et les conditions à la cliente ou au client.	Critères de performance 3.1 Analyse détaillée des besoins d'assurance. 3.2 Relevé exhaustif des risques importants de sinistre. 3.3 Références appropriées aux lois et aux règlements touchés. 3.4 Consultation efficace des manuels et des guides de référence. 3.5 Application juste des notions relatives : • aux caractéristiques des risques; • à la gestion et au financement des risques; • à la prévention des sinistres. 4.1 Application appropriée des notions relatives : • aux différents produits d'assurance offerts; • aux conditions de la réassurance. 4.2 Choix judicieux des conditions particulières de souscription liées à l'assurance et au risque. 4.3 Détermination juste de la prime selon : • le type d'assurance; • l'étendue et les conditions du contrat d'assurance; • les caractéristiques du risque. 4.4 Calcul exact des besoins de réassurance facultative et choix judicieux des réassureurs, s'il y a lieu. 5.1 Explication précise et justification de la décision en cas de refus. 5.2 Choix judicieux des explications à transmettre relativement aux conditions de souscription ou d'assurance. 5.3 Communication claire des solutions de rechange, s'il y a lieu. 5.4 Promotion appropriée des garanties manquantes. 5.5 Négociation habile des conditions de la transaction. 5.6 Utilisation appropriée des techniques de vente. 5.7 Écoute active des réactions de la cliente ou du client.

CODE : 01S2	
Éléments de la compétence 6 Assurer le suivi du dossier.	Critères de performance 6.1 Respect de la procédure de délivrance de documents. 6.2 Cessions appropriées faites aux réassureurs. 6.3 Réévaluation rigoureuse du dossier sur la base des faits nouveaux. 6.4 Qualité, précision et exhaustivité des dossiers et des rapports.

CODE : 01S3	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Régler un sinistre. Éléments de la compétence 1 Prendre connaissance de la nature de la réclamation. 2 Déterminer le type d'enquête. 3 Planifier l'enquête.	Contexte de réalisation • À partir de contrats d'assurance. • À l'aide des manuels, des guides et des documents relatifs à l'assurance de dommages. • À l'aide du Code civil du Québec et de la jurisprudence. • À l'aide du matériel nécessaire à une petite enquête sur la route. • À l'aide de l'équipement de protection. • À l'aide du matériel informatique et des logiciels pertinents. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. Critères de performance 1.1 Collecte appropriée des renseignements utiles à la détermination du type d'enquête. 1.2 Pertinence des renseignements recueillis. 2.1 Interprétation juste : • du contrat d'assurance; • des produits d'assurance visés; • de la jurisprudence; • des normes et des politiques de l'entreprise. 2.2 Évaluation juste : • de l'ampleur à donner à l'enquête; • des déplacements et des ressources nécessaires; • de la nécessité de rencontrer les parties en cause; • de la nécessité de confier l'enquête à une experte ou un expert en sinistres chevronné ou à un organisme spécialisé. 3.1 Choix approprié des spécialistes à consulter. 3.2 Choix judicieux des sources d'information. 3.3 Planification juste : • des étapes de l'enquête; • des ressources à utiliser et des visites à effectuer.

CODE : 01S3	
Éléments de la compétence 4 Recueillir des observations et des renseignements sur le sinistre. 5 Analyser les observations et les renseignements recueillis.	Critères de performance 4.1 Pertinence et exhaustivité des observations et des renseignements recueillis. 4.2 Qualité et efficacité de la communication avec les spécialistes et la cliente ou le client. 4.3 Choix approprié des modes de consignation. 4.4 Consignation ordonnée et méthodique des observations et des renseignements. 4.5 Application appropriée des notions de mécanique du bâtiment. 4.6 Application stricte des règles de sécurité et des normes de prévention. 4.7 Utilisation appropriée du matériel d'enquête. 4.8 Ajustement approprié de la planification en cours d'enquête. 5.1 Compréhension juste de la réclamation. 5.2 Recherche appropriée de la cause du sinistre. 5.3 Interprétation juste : • des rapports d'expertise; • des documents comptables; • de l'ensemble des observations et des renseignements recueillis. 5.4 Évaluation juste : • de la possibilité de recouvrement; • des risques potentiels. 5.5 Vérification systématique de la concordance des renseignements recueillis avec ceux fournis par la cliente ou le client au moment de la souscription. 5.6 Cohérence de l'ensemble de l'analyse.

CODE : 01S3	
Éléments de la compétence 8 Assurer le suivi de la demande de règlement.	Critères de performance 8.1 Présentation claire, dans le rapport à l'assureur : • du règlement proposé; • des hypothèses de règlement en cas d'impasse. 8.2 Respect des normes de rédaction, de mise en page et de présentation du rapport. 8.3 Transmission pertinente : • des difficultés de règlement aux personnes en cause; • des données statistiques aux organismes qui le requièrent. 8.4 Respect des normes et des politiques de l'entreprise en ce qui concerne : • le choix et l'utilisation des formulaires; • les procédures et les modalités de paiement.

CODE : 01SZ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Assurer le service à la clientèle en assurance des entreprises. Éléments de la compétence 1 Prendre connaissance de la demande. 2 Recueillir des données.	Contexte de réalisation • À partir des normes et des politiques de l'entreprise. • À partir de la réglementation et des lois relatives à l'assurance de dommages. • À partir de formulaires de proposition et d'autres formulaires utiles. • À l'aide de manuels de tarification. • À l'aide de formulaires de réclamation. • À l'aide de formulaires de modification. • À l'aide de la documentation relative à l'assurance de dommages. • À l'aide du matériel informatique et des logiciels pertinents. • À l'aide d'outils de navigation dans un réseau informatisé. • À l'aide de l'équipement nécessaire à la communication. Critères de performance 1.1 Écoute active des besoins de la cliente ou du client. 1.2 Interprétation juste de la nature de la demande. 2.1 Choix judicieux des données à recueillir selon les besoins de la cliente ou du client. 2.2 Exactitude, exhaustivité et précision des données en fonction : • du produit d'assurance; • de la nature de la demande (premier contrat, renouvellement, modification, réclamation). 2.3 Inscription précise des renseignements nécessaires à l'aide des différents formulaires et des logiciels. 2.4 Organisation logique des données. 2.5 Vérification minutieuse de l'exactitude des données. 2.6 Application appropriée des techniques de communication avec la clientèle.

INTENTIONS ÉDUCATIVES EN FORMATION GÉNÉRALE

FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE ET FORMATION GÉNÉRALE PROPRE

Français, langue d'enseignement et littérature

Par l'enseignement de la littérature, la formation générale en français a pour objet autant d'élargir les connaissances dans les domaines littéraire et culturel que d'améliorer la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. De plus, cette formation vise à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensables au travail intellectuel. Enfin, elle est conçue en vue d'une meilleure intégration sociale de l'individu qui peut, ainsi, mieux se situer par rapport à son milieu culturel et mieux s'exprimer oralement et par écrit.

Principes

- 1) La fréquentation constante de la littérature permet d'établir des liens entre des œuvres, des époques et des idées. Elle permet aussi à l'étudiant ou l'étudiante de s'inscrire dans une culture vivante, actualisée et diversifiée. Elle lui permet enfin de favoriser le développement d'habitudes de lecture et une plus grande ouverture à la culture. L'étude d'un minimum de huit œuvres, dont au moins deux par ensemble de la formation générale commune, permet d'atteindre ces objectifs.
- 2) Les œuvres et les textes littéraires choisis respectent les caractéristiques suivantes : ils ont marqué l'histoire de la littérature d'expression française; ils appartiennent à des époques différentes; ils touchent aux quatre principaux genres littéraires (poésie, théâtre, discours narratif, essai) qui se trouvent répartis dans les trois ensembles de la formation générale commune et chacun des ensembles doit toucher à au moins deux genres différents. Ces choix assurent une place équilibrée à la littérature québécoise. Les œuvres additionnelles et un certain nombre des textes littéraires choisis peuvent être des traductions d'œuvres ou de textes appartenant aux littératures étrangères.
- 3) La pratique régulière de la lecture et de l'écriture procure à l'étudiant ou à l'étudiante une plus grande autonomie de pensée et une plus grande qualité d'expression. De même, le souci de la maîtrise de la langue amène progressivement l'étudiant ou l'étudiante, d'un ensemble à l'autre, à mieux reconnaître et à mieux corriger ses erreurs.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, pourra rendre compte que :

- sur le plan des acquis cognitifs, il ou elle sera capable :
 - d'analyser, d'expliquer et d'apprécier des textes littéraires, ainsi que d'autres types de discours, et d'en rendre compte par écrit de façon cohérente, organisée et dans une langue correcte;
 - de reconnaître des procédés littéraires et langagiers et d'en apprécier la contribution dans le projet d'un texte;
 - de reconnaître et d'analyser les particularités d'une situation de communication et d'y adapter son discours, que ce soit oralement ou par écrit;
 - d'organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention;
 - de porter un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue.

- sur le plan des acquis culturels, il ou elle sera capable :
 - de reconnaître des représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques;
 - d'apprécier les représentations du monde qu'offrent les textes littéraires et de se situer par rapport à elles;
 - de préciser les éléments majeurs de l'héritage culturel vivant et d'en saisir les résonances dans le monde actuel;
 - de reconnaître en quoi la littérature peut être un outil de compréhension du monde.

Séquence des objectifs et des standards

La formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, qui comprend quatre ensembles, tient compte de la coordination nécessaire entre les objectifs de la cinquième secondaire et ceux du collégial.

Les trois ensembles dans la composante de formation générale commune à tous les programmes sont expressément conçus en une séquence présentant une logique pédagogique graduée : de l'analyse à l'explication et de l'explication à la critique. Le respect de cette séquence est garant de la progression des apprentissages.

Dans ces trois ensembles, la littérature est au cœur de l'acquisition des compétences intellectuelles et des apprentissages langagiers. L'étude des œuvres et des textes littéraires permet de reconnaître des éléments du langage littéraire, de situer les œuvres et les textes en question dans leur contexte culturel et sociohistorique et d'en dégager les significations. Cette étude s'exprime dans la rédaction de commentaires et d'analyses de textes littéraires et de dissertations explicatives ou critiques.

L'ensemble dans la composante de formation générale propre aux programmes a été conçu de manière à s'ouvrir aux différents champs d'études. L'accent est mis sur la communication écrite et orale et le but ultime est l'acquisition d'habiletés transférables, notamment dans des situations particulières de communication liées au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante.

Philosophie

L'enseignement de la philosophie a pour objet la formation de la personne pour elle-même et en tant que citoyen ou citoyenne ayant un rôle politique, social et professionnel à jouer. Il forme à la réflexion critique et méthodique sur des questions qui préoccupent les êtres humains dans leur quête de sens ou de vérité.

Principes

- 1) La philosophie participe en Occident d'une culture qui se donne pour point d'appui la raison dans l'étude des questions fondamentales. En conséquence, la formation en philosophie permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux apports de la méthode et de la réflexion philosophiques pour la construction de sa pensée et la direction de son action. À cette fin, elle permet de lui transmettre des connaissances sur les œuvres et la pensée de certains philosophes et elle l'aide à acquérir et à développer les capacités nécessaires à la conduite rigoureuse de la raison.
- 2) L'esprit de libre examen que propose la philosophie conduit l'étudiant ou l'étudiante au questionnement et à l'exercice du jugement critique; cela l'habitue à revenir sur sa façon de penser afin d'en considérer le bien-fondé. En conséquence, la formation en philosophie rend l'étudiant ou l'étudiante apte à interroger les évidences et à nuancer sa réflexion.

- 3) La philosophie tend vers des réponses universelles. En conséquence, la formation en philosophie permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'acquérir et de développer l'aptitude à la pensée abstraite.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en philosophie pourra rendre compte que :

- sur le plan théorique, il ou elle connaît :
 - des éléments majeurs de l'héritage vivant de la culture philosophique;
 - différentes formes de rationalité à l'œuvre dans les discours sur la réalité et leur situation dans l'histoire de l'Occident;
 - des concepts clés, des principes et des théories à l'aide desquels des conceptions philosophiques permettent de définir l'être humain;
 - des outils conceptuels et théoriques nécessaires à la réflexion sur des problèmes éthiques;
 - les règles de base du discours et de l'argumentation philosophiques;
- sur le plan des habiletés, il ou elle est apte :
 - à questionner, à conceptualiser, à analyser, à synthétiser, à raisonner, à argumenter, à juger;
 - à comparer des idées pour élaborer sa pensée;
 - à formuler des jugements critiques en tenant compte de principes généralisables;
 - à utiliser les connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome;
 - à appliquer ses connaissances et ses jugements théoriques à l'analyse de situations et à l'action;
 - à poursuivre une discussion de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de base de la logique et de l'argumentation;
- sur le plan des attitudes, il ou elle :
 - valorise la raison et le dialogue pour analyser toute question;
 - reconnaît la nécessité de la réflexion critique;
 - a conscience de l'importance des idées et de leur histoire;
 - situe sa réflexion sur le plan de l'universel;
 - fait preuve d'ouverture par rapport à des façons de penser différentes de la sienne;
 - perçoit la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle;
 - reconnaît sa responsabilité en tant que personne et à titre de citoyen ou de citoyenne.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en philosophie sont conçus en une séquence d'apprentissage sur le plan des contenus thématiques, des habiletés intellectuelles et de l'histoire de la pensée. Ils sont élaborés en continuité de manière à ce que les acquis théoriques et pratiques liés au premier ensemble soient réinvestis dans les deux ensembles suivants.

Le premier ensemble porte sur l'apprentissage de la démarche philosophique dans le cadre de l'avènement et du développement de la rationalité occidentale. La rationalité grecque s'étant grandement développée à travers la pratique du questionnement et de l'argumentation, l'étude de la pensée gréco-latine est mise au service des objectifs d'acquisition personnelle d'une habileté à questionner et à argumenter. L'étudiant ou l'étudiante prend ainsi connaissance de la façon dont des penseurs traitent

philosophiquement d'une question et se livre personnellement à cet exercice en élaborant une argumentation philosophique. L'analyse de texte et la rédaction d'un texte argumentatif sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le deuxième ensemble permet d'allier les acquis de la démarche philosophique à l'élaboration de problématiques reliées à des conceptions de l'être humain, ce qui aura une incidence sur la compréhension et l'application des théories éthiques et politiques. L'étudiant ou l'étudiante prend connaissance des concepts clés et des principes à l'aide desquels des conceptions modernes et contemporaines permettent de définir l'être humain et s'ouvre à l'importance de ces dernières au sein de la culture occidentale. Il ou elle les analyse, les commente et les compare à propos de certains thèmes ou problématiques afin de s'en faire une représentation cohérente. Le commentaire critique et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le troisième ensemble vise à ce que l'on amène l'étudiant ou l'étudiante à se situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs éthiques. Il ou elle prend connaissance de différentes théories éthiques et politiques et les applique à des situations contemporaines relevant de la vie personnelle, sociale et politique. L'analyse de problématiques actuelles, concernant le champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante, et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Les trois ensembles en philosophie contribuent à la transmission de la culture comme héritage de civilisation, au développement de la pensée rationnelle, à l'élaboration d'une conception éclairée de l'être humain et à la consolidation d'une éthique personnelle et sociale. Ils ont pour objet subsidiaire de permettre de développer l'aptitude à la lecture et à l'écriture. En ce sens, un accent est mis dans chaque ensemble sur la fréquentation d'une œuvre dans son intégralité ou sur l'analyse d'extraits majeurs, ainsi que sur la production écrite.

Anglais, langue seconde

La formation générale en anglais, langue seconde, a pour objet d'amener l'étudiant ou l'étudiante à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Appelé à communiquer dans un monde où la connaissance de l'anglais a une grande importance, l'étudiant ou l'étudiante devra acquérir au collégial des habiletés de communication pratiques ayant trait à des situations de travail ou à des études supérieures.

Principes

- 1) La formation générale en anglais permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'atteindre un niveau de compréhension de cette langue qui va au-delà de données strictement factuelles, de communiquer avec aisance dans des situations variées dont le degré de complexité correspond à celui que l'on rencontre habituellement à l'ordre d'enseignement collégial, de s'exprimer avec plus de précision et de développer l'habileté de s'autocorriger.
- 2) La formation générale en anglais permet à l'étudiant ou à l'étudiante d'intégrer progressivement certains éléments de la culture anglophone et de s'ouvrir davantage au monde.
- 3) Puisqu'elle fait partie intégrante de sa formation générale, l'étude de l'anglais permet à l'étudiant ou à l'étudiante de développer son esprit critique et de structurer sa pensée tout en lui faisant prendre davantage conscience des mécanismes et des moyens d'expression particuliers à cette langue aussi bien qu'à sa langue d'enseignement.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en anglais, langue seconde, pourra, selon son niveau de compétence, démontrer :

- sur le plan des connaissances, qu'il ou elle :
 - connaît le vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
 - connaît différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail;
 - connaît la structure et la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail;
 - connaît différents ouvrages de références rédigés en anglais;
 - connaît des éléments de la culture du monde anglophone;
- sur le plan des habiletés, qu'il ou elle peut :
 - communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise;
 - communiquer de façon structurée dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail;
 - obtenir et utiliser de l'information pertinente provenant d'ouvrages rédigés en langue anglaise;
 - établir des rapports sociaux et professionnels en anglais;
 - accéder à la culture anglophone;
 - intégrer dans une communication en anglais les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;
- sur le plan des attitudes, qu'il ou elle :
 - a conscience de la contribution de l'anglais dans son domaine;
 - a conscience de différents aspects de la culture anglophone.

Séquence des objectifs et des standards

Pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des étudiants et des étudiantes du collégial, les ensembles en anglais, langue seconde, sont répartis selon quatre niveaux. Pour chaque niveau, les deux ensembles sont conçus en séquence de façon à ce que les acquis liés au premier ensemble demeurent implicites dans les standards du deuxième ensemble.

Le premier ensemble, celui de la formation générale commune à tous les programmes d'études, a pour objet le passage à un niveau supérieur de maîtrise de la langue anglaise en proposant une variété de thèmes et de situations qui demandent une compréhension plus profonde que celle qui est exigée à l'ordre d'enseignement secondaire et qui conduisent à des communications impliquant un enrichissement du vocabulaire et une plus grande précision grammaticale.

Le deuxième ensemble, celui de la formation propre aux programmes, porte sur la consolidation de la compétence acquise en formation générale commune tout en l'enrichissant d'éléments particuliers correspondant au champ d'études de l'étudiant ou de l'étudiante. De plus, cet ensemble favorise chez l'étudiant ou l'étudiante la clarté de l'expression et l'aisance de la communication dans des tâches pratiques appropriées.

Éducation physique

L'enseignement de l'éducation physique a pour objet, dans la formation de l'étudiant ou de l'étudiante, le développement de la personne pour elle-même ainsi que l'adoption de comportements responsables en matière de santé et de mieux-être.

Principes

- 1) L'éducation physique permet d'initier l'étudiant ou l'étudiante à une pratique de l'activité physique inscrite dans une prise en charge de sa santé. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet de s'approprier des concepts et des connaissances issus des recherches et de les appliquer méthodiquement à des activités physiques susceptibles de l'amener à adopter des comportements correspondant à de saines habitudes de vie.
- 2) L'éducation physique permet d'augmenter, chez l'étudiant ou l'étudiante, la motivation et la persévérance à pratiquer une activité physique, par une amélioration de son efficacité. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'appliquer une démarche d'apprentissage en vue d'améliorer ses aptitudes (habiletés et attitudes) à pratiquer une activité physique, et de prendre conscience des facteurs ayant contribué à augmenter sa motivation et sa persévérance.
- 3) L'éducation physique contribue à rendre l'étudiant ou l'étudiante responsable de la prise en charge de sa santé par le maintien ou l'amélioration de sa condition physique et la pratique raisonnable de l'activité physique. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'harmoniser la pratique efficace de l'activité physique avec les facteurs favorisant la santé.
- 4) L'éducation physique permet de sensibiliser l'étudiant ou l'étudiante à la pertinence de diffuser dans son milieu les connaissances et les comportements acquis. À cette fin, par l'entremise des plaisirs retirés et du mieux-être ressenti dans les activités d'apprentissage, l'étudiant ou l'étudiante acquiert la motivation nécessaire pour inciter les autres à la pratique régulière de l'activité physique et à l'adoption de saines habitudes de vie.

Résultats attendus

Tout étudiant ou toute étudiante qui a atteint les objectifs de formation générale en éducation physique pourra rendre compte :

- sur le plan théorique, qu'il ou elle connaît :
 - les liens entre l'activité physique, les habitudes de vie et la santé par le recours à des données issues des recherches scientifiques;
 - les principes issus de ces recherches pour améliorer ou maintenir sa condition physique;
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités pouvant optimiser sa santé;
 - les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
 - une méthode de formulation d'objectifs;
 - les facteurs facilitant la pratique durable d'activités physiques.
- sur le plan des habiletés, qu'il ou elle est capable :
 - de choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses capacités et de ses besoins;
 - d'établir des relations entre les habitudes de vie et la santé;

- d'appliquer les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques;
 - de formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et situés dans le temps ;
 - de raffiner la maîtrise de techniques, de tactiques et de stratégies de base associées aux activités sportives, d'expression ou de plein air;
 - d'utiliser ses ressources de créativité et de communication, notamment dans le contexte d'activités physiques impliquant la relation à autrui;
 - d'évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès faits dans la pratique d'activités physiques;
 - de maintenir ou d'augmenter de façon personnelle et autonome son niveau de pratique de l'activité physique ainsi que sa condition physique;
 - d'assumer la gestion d'un programme personnel d'activités physiques et des responsabilités dans l'organisation d'activités physiques;
- sur le plan des attitudes, qu'il ou elle peut :
- percevoir l'importance de prendre en charge sa santé;
 - avoir conscience de la nécessité d'évaluer et de respecter ses capacités et les conditions de réalisation d'une activité physique avant de s'y engager;
 - valoriser, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, la confiance en soi, le contrôle de soi, le respect de l'autre et l'esprit de coopération;
 - respecter l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques;
 - apprécier la valeur esthétique et ludique de l'activité physique;
 - promouvoir une vie active et équilibrée comme valeur sociale.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en éducation physique sont conçus en une séquence d'apprentissage. Les deux premiers sont préalables au troisième.

Le premier ensemble porte sur le rapport entre une bonne santé et la pratique de l'activité physique associée à de saines habitudes de vie. L'étudiant ou l'étudiante doit expérimenter une ou quelques activités physiques et les mettre en relation avec ses capacités, ses besoins, sa motivation, ses habitudes de vie et les connaissances en matière de prévention, de manière à faire un choix pertinent et justifié d'activités physiques.

Le deuxième ensemble concerne le processus d'amélioration de l'efficacité par l'intermédiaire d'une démarche par objectifs et ce, dans le contexte d'une activité sportive, d'expression ou de plein air. Dans ce cadre, l'étudiant ou l'étudiante doit faire un relevé initial et évaluer ses habiletés et ses attitudes dans la pratique d'une activité physique, se fixer des objectifs et interpréter les progrès faits afin de s'améliorer.

Le troisième ensemble vise à amener l'étudiant ou l'étudiante à intégrer la pratique de l'activité physique à son mode de vie, notamment par une meilleure gestion des facteurs facilitant cette intégration. Pendant les heures-contact, l'étudiant ou l'étudiante applique les acquis des deux premiers ensembles par une pratique efficace de l'activité physique dans une perspective de santé, d'une part, et par la conception, l'exécution et l'évaluation d'un programme personnel d'activités physiques qu'il ou elle a l'occasion de pratiquer et de valider sous la supervision de son professeur ou de sa professeure, d'autre part. De plus, les heures allouées au travail personnel permettent à l'étudiant ou à l'étudiante d'achever l'exécution de son programme personnel.

FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE

Sciences humaines

Dans le domaine des sciences humaines, les deux ensembles d'objectifs et de standards visent à familiariser l'étudiant ou l'étudiante avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine.

Le premier ensemble donne lieu à des activités d'apprentissage de sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante de percevoir l'apport d'une ou de plusieurs sciences humaines au regard des grands enjeux contemporains : les objets d'étude des sciences humaines, la contribution des sciences humaines dans la compréhension des enjeux contemporains, les questions futures auxquelles les sciences humaines seront confrontées.

Le deuxième ensemble donne lieu à des activités d'apprentissage de sciences humaines permettant à l'étudiant ou à l'étudiante d'analyser, de façon rigoureuse, l'un des grands problèmes de notre temps, selon une ou des approches particulières aux sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Dans le domaine de la culture scientifique et technologique, l'intention éducative est de présenter la science et la technologie comme approche spécifique du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, principalement l'expérimentation d'outils méthodologiques et l'étude de l'évolution, des défis et des répercussions des découvertes scientifiques et technologiques.

Le premier ensemble met l'accent sur la nature générale et la portée de la science et de la technologie.

Le deuxième ensemble propose l'expérimentation de l'approche scientifique.

Langue moderne

Les trois ensembles d'objectifs et de standards en langue moderne permettent d'initier l'étudiant ou l'étudiante aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui parlent cette langue.

Certaines langues modernes utilisent différentes structures et différents systèmes d'écriture. Les trois ensembles ont été élaborés en tenant compte de cette réalité. Le degré d'acquisition de la compétence varie donc selon que ces langues sont plus ou moins éloignées de notre propre structure de langue ou système de pensée. De plus, la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent une langue moderne ne fait pas l'objet d'un élément de compétence, puisque l'apprentissage d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture.

Langage mathématique et informatique

Dans le domaine du langage mathématique et informatique, les deux ensembles d'objectifs et de standards s'appuient sur l'intention éducative de développer la culture mathématique ou informatique.

L'intention éducative poursuivie par le premier ensemble est d'amener l'étudiant ou l'étudiante à considérer la place, le rôle et l'évolution de ces savoirs et de ces outils dans notre société et à caractériser leurs différents usages. Il s'agit d'une formation générale sur le langage mathématique ou sur l'informatique, et non d'une formation spécialisée.

Le deuxième ensemble vise la compréhension et l'utilisation du langage mathématique ou de l'informatique à des fins d'usage courant. Cette intention renvoie notamment aux concepts, aux outils et aux utilisations générales du langage mathématique ou de l'informatique dans la vie quotidienne.

Le niveau de généralité apporté aux objectifs et aux standards des ensembles du domaine du langage mathématique et informatique permet la définition de plusieurs activités d'apprentissage pouvant favoriser le développement d'une compétence axée sur la mathématique ou sur l'informatique, ou encore sur une combinaison des deux champs de connaissances.

Art et esthétique

En art et esthétique, l'intention éducative est de fournir à l'étudiant ou à l'étudiante une culture générale en explorant diverses formes d'art, dans un ou dans quelques champs artistiques. Par la fréquentation d'œuvres ou par l'expérimentation d'un médium artistique, cette formation de base vise le développement d'une sensibilité esthétique. De plus, elle vise l'apprentissage des éléments fondamentaux du langage artistique et elle habilite à faire des liens entre les éléments de ce langage.

Dans le contexte du premier ensemble, l'étudiant ou l'étudiante est mis en contact avec des œuvres issues de la culture contemporaine et d'autres époques, de manière à percevoir la dynamique de l'imaginaire en art et à s'initier à des méthodes d'analyse de la production artistique.

Dans le contexte du deuxième ensemble, l'élève réalise des activités de création ou d'interprétation en utilisant un médium artistique. De plus, l'étudiant ou l'étudiante est mis en contact avec des œuvres issues du médium afin d'en reconnaître les principaux modes d'expression.

